

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.



STATISTIQUE

DES

PRISONS

ET

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

ET

COMPTE RENDU PRÉSENTÉ A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'ANNÉE 1871,

Par M. J. JAILLANT,

directeur de l'administration pénitentiaire.

PARIS,

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT,

Rue Jean-Jacques-Rousseau, 41.

1874

STATISTIQUE
DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES
POUR L'ANNÉE 1871.

(20^e année.)

Paris, le 12 août 1874.

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MONSIEUR LE MINISTRE,

En présentant à votre prédécesseur, au mois de décembre dernier, la Statistique des prisons et établissements pénitentiaires pour l'année 1870, j'annonçais que l'administration s'efforçait, malgré les exigences multiples et toujours croissantes du service, de faire cesser les retards apportés, depuis 4 ans, par les événements, à la publication de ce travail.

J'ai l'honneur de mettre aujourd'hui sous vos yeux, Monsieur le Ministre, la Statistique de 1871 ; celle de 1872 est en voie de préparation.

Ainsi que je l'ai expliqué dans mon précédent Rapport, les établis-

sements situés sur les territoires cédés ont cessé, dès l'année 1870, de figurer à la Statistique, bien que la remise régulière au gouvernement allemand n'en ait été opérée que dans le courant de 1871. On a dû suivre le même mode de procéder pour cette dernière année. En outre, par suite de l'incendie qui a détruit, le 3 juin 1871, la maison centrale de Vannes, il n'a été possible de recueillir, en ce qui concerne cet établissement, que des renseignements incomplets, dont l'exactitude ne pouvait, d'ailleurs, être contrôlée. Il a semblé, dès lors, y avoir lieu de n'en point faire mention dans les tableaux statistiques de l'année.

La population des prisons et établissements pénitentiaires était au 31 décembre 1870, de.....	37,367
Soit, déduction faite de celle de la maison de Vannes qui s'élevait à.....	320
Un effectif de.....	<u>37,047</u>
Le nombre des entrées a été de.....	340,586
Ensemble.....	377,633
Celui des sorties de.....	329,175
Il restait au 31 décembre 1871.....	<u><u>48,458</u></u>

Il existait donc, sur l'effectif accusé au 31 décembre dans la Statistique de 1870, un excédant de 11,091 individus.

Au 31 décembre 1869, le nombre des détenus présents dans les établissements demeurés français, y compris la maison centrale de Vannes, était de 45,113, soit 3,345 de moins qu'à pareille époque de 1871.

Le nombre des journées de détention a été, pendant ladite année, de 15,577,867, ou, si l'on ajoute à ce chiffre celui qui se rapporte à la maison de Vannes et que l'on peut évaluer à 52,300 environ, 15,630,167, ce qui représente une population moyenne de 42,822 (1).

(1) Les effectifs moyens ressortant des tableaux sont :

Maisons centrales et pénitenciers agricoles, y compris la maison centrale de Vannes..	14,206
Etablissements de jeunes détenus.....	6,809
Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté.....	18,870
Etablissements spécialement affectés aux individus prévenus ou condamnés à raison de faits se rattachant à l'insurrection, ou de faits analogues ...	2,937
	<u><u>42,822</u></u>

On avait constaté :

En 1870, 15,589,041 journées de détention, soit une population moyenne de..... 42,700

En 1869, 16,638,606 journées de détention, soit une population moyenne de..... 45,585

Il y a eu ainsi, en 1871, par rapport à 1870, une augmentation de 41,126 journées, ou 113 détenus, par rapport à 1869, une diminution de 1,008,439 journées, ou 2,763 détenus.

J'indiquerai, dans le cours du présent rapport, sur quelles catégories portent ces différences et à quelles causes elles peuvent être imputées.

Dans les chiffres de l'année 1871 sont compris ceux qui se rapportent aux individus prévenus ou condamnés à raison de faits se rattachant à l'insurrection de Paris et de faits analogues, pour la détention desquels ont été organisés des quartiers ou des établissements spéciaux. Le nombre de ces individus était, au 31 décembre, de 4,665; celui des journées de présence pendant l'année s'est élevé à 1,176,126.

Par suite de l'introduction, dans la population des prisons et établissements pénitentiaires, de cette catégorie nouvelle de détenus, le nombre des séries de tableaux statistiques a été porté de 5 à 6, savoir :

Transfèrements;

Maisons centrales et pénitenciers agricoles;

Etablissements d'éducation correctionnelle;

Maisons d'arrêt, de justice et de correction;

Etablissements spécialement affectés aux insurgés, prévenus ou condamnés;

Dépenses et renseignements divers.

C'est dans cet ordre que vont être analysées les indications ressortant de ces tableaux.



PREMIÈRE PARTIE.

TRANSFÈREMENTS.

Rentré de Bordeaux à Paris le 12 mars 1871, le personnel des transports cellulaires a dû, au moment où éclatait l'insurrection de la Commune, suivre à Versailles la direction de l'administration pénitentiaire. Une notable partie du matériel a pu être réunie dans les gares de cette ville, et, dès le 25 mars, le service fonctionnait avec une nouvelle activité. Il a été réinstallé à Paris dans les premiers jours du mois de juillet.

Au commencement de l'année, on avait eu à pourvoir à l'évacuation de la maison centrale de Limoges dont les bâtiments devaient être affectés à un hôpital militaire. En même temps, et jusqu'au rétablissement des communications, on continuait les transfèrements ordinaires, dans les conditions difficiles qu'indique mon Rapport sur la Statistique de l'année 1870.

Pendant l'insurrection, l'impossibilité de traverser Paris créait de nouvelles complications et il importait cependant de désencombrer les prisons des localités qui étaient demeurées inaccessibles pendant la

guerre. En outre, afin de donner à l'administration pénitentiaire les moyens de mettre, dans les prisons de Versailles, des locaux à la disposition de la justice militaire pour renfermer des insurgés prévenus ou condamnés, on a dû évacuer une partie de la population ordinaire de ces établissements sur ceux des autres arrondissements de Seine-et-Oise. La même opération a été effectuée ensuite dans la Seine-Inférieure et dans Eure-et-Loir, pour permettre l'installation de détenus de l'insurrection à Rouen et à Chartres. Tous ces mouvements ont été effectués avec la rapidité que commandait la situation.

Enfin, quand les conseils de guerre ont eu commencé leur œuvre, le transport des insurgés condamnés, soit dans les dépôts créés pour les déportés, soit dans les établissements ou quartiers affectés aux détentionnaires ou aux correctionnels, soit sur les points de la frontière où les bannis devaient quitter le territoire français, a imposé au service des transfèremens de nouvelles charges, qui ont pris, surtout en 1872 et en 1873, une importance considérable.

Par suite de ces diverses circonstances et du rétablissement du cours régulier de la justice, le nombre des individus transférés qui n'était, en 1870, que de 16,065, dont 14,346 hommes et jeunes garçons, 1,629 femmes et jeunes filles, s'est élevé, en 1871, à 17,912, dont 15,421 hommes et jeunes garçons, 2,491 femmes et jeunes filles, soit en plus 1,847 individus, 985 du sexe masculin, 862 du sexe féminin. Les chiffres de 1869, y compris les détenus des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, étaient, pour les hommes et les jeunes garçons, de 17,500, pour les femmes et les jeunes filles, de 2,401, et au total, de 19,901; la différence est ainsi, en 1871, de 2,079 en moins pour le sexe masculin, 90 en plus pour le sexe féminin, 1,989 en moins pour l'ensemble.

Le nombre de 17,912 individus transférés se répartit comme suit (tableaux I et II bis):

	HOMMES et jeunes garçons.	FEMMES et jeunes filles.	TOTAL.
Condamnés à la déportation, transportés dans les dépôts....	360	»	360
Condamnés aux travaux forcés, transportés au bagne.....	828	»	828
Condamnés des deux sexes à la détention, à la reclusion ou à plus d'un an d'emprisonnement, hommes sexagénaires extraits du bagne et femmes condamnées aux travaux forcés, transportés dans les maisons centrales de force et de correction ou les maisons de détention.....	5,144	1,439	6,583
Condamnés à un an et au-dessous.....	2,738	499	3,237
Transférés d'une prison départementale dans une autre.....	1,054	266	1,320
Transférés d'une maison centrale.....	832	3	835
Étrangers expulsés de France, transférés aux frontières....	1,118	123	1,241
Condamnés libérés transférés.....	657	52	709
Jeunes détenus transférés.....	1,572	»	1,572
Condamnés transférés dans les hospices ou les asiles d'aliénés, condamnés par défaut reconduits dans les départements d'origine, prévenus, accusés, extradés, transférés aux frais du ministère de la Justice, de la Guerre ou de la Marine, femmes destinées aux colonies pénales, transférées au port d'embarquement.....	14	3	17
Individus évadés pendant le transport.....	4	»	4
	15,421	2,491	17,912

Les différences en plus constatées, en 1871, par rapport à 1870, portent principalement, pour les hommes et les jeunes garçons, sur les condamnés à la déportation, catégorie nouvelle, 360, les condamnés aux travaux forcés transférés au bagne, 119, les condamnés transférés aux maisons centrales, 203, les condamnés transférés d'une maison

centrale dans une autre, 559, les jeunes détenus transférés d'une prison départementale dans un établissement d'éducation correctionnelle, 527 ; pour les femmes et les jeunes filles, sur les condamnées transférées aux maisons centrales, 589, les condamnées transférées d'une prison départementale dans une autre pour y subir leur peine, 224. Ces augmentations s'expliquent par les causes que j'ai indiquées plus haut.

Les autres catégories présentent des diminutions, notamment les étrangers expulsés, 238. Nonobstant les transfèrements extraordinaires effectués pour l'évacuation des prisons de Chartres, Versailles et Rouen, dans l'intérêt du service de la justice militaire, le nombre des hommes transportés en 1871, d'une prison départementale dans une autre pour y subir leur peine, 1,054, est inférieur au chiffre de 1870, 1,175. Mais ce dernier comprenait pour 875 la population dirigée des prisons de la Seine sur celles des autres départements lors de l'investissement de Paris.

Par rapport à l'année 1869, les différences les plus importantes, outre celle qui s'applique aux condamnés à la déportation, sont les suivantes : en moins, 117 hommes transférés au bagne, 1,127 aux maisons centrales, 752 étrangers, 143 étrangères expulsés ; en plus, 280 femmes transférées aux maisons centrales, 925 hommes, 250 femmes transférés d'une prison départementale dans une autre pour y subir leur peine, 561 jeunes détenus.

Si l'on compare les nombres d'étrangers expulsés transférés aux frontières (tableau II) en 1869, 1870 et 1871, on remarque une décroissance pendant les deux dernières années. Ce nombre est, en effet :

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
	—	—	—
En 1869 de.....	1,870	266	2,136
1870 de.....	1,356	126	1,482
1871 de.....	1,118	123	1,241

Les expulsés les plus nombreux étaient, en 1869 et 1870, les Belges, les Italiens et les Prussiens ; en 1871, ce sont les Belges, les Italiens et les Espagnols.

Parmi les 832 hommes mentionnés au tableau I comme transférés d'une maison centrale dans une autre, figurent 639 individus dirigés sur les pénitenciers agricoles de la Corse (tableau III), savoir :

Casabianda.	222
Castelluccio	164
Chiavari.	253

Les mêmes établissements n'avaient reçu que 599 condamnés en 1869, et 240 seulement en 1870.

Ces divers transports ont nécessité 159 voyages (1), comprenant un parcours total de 789,938 kilomètres, dont 735,859 sur les chemins de fer, et 54,079 sur les routes de terre et ayant employé 3,237 journées de 24 heures, soit en moyenne, par voyage :

Nombre des individus transférés.....	112.65
Distance parcourue.....	4,968 ^k 163
Durée.....	2048

Les moyennes étaient, en 1870 :

Nombre des individus transférés.....	87.79
Distance parcourue.....	4,673 ^k 750
Durée.....	19103

Et en 1869, année normale :

Nombre des individus transférés.....	88.00
Distance parcourue.....	4,818 ^k 414
Durée.....	18174

L'augmentation croissante de la moyenne, par voyage, du nombre des détenus transférés, de la distance parcourue et de la durée, montre dans quelles conditions de plus en plus pénibles s'est opéré, depuis l'année 1869, le service des transfèrements,

(1) Le voyage comprend toute la série des opérations effectuées par un wagon depuis son départ du siège de l'administration jusqu'à sa rentrée.



DEUXIÈME PARTIE.

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES.

Le nombre des établissements de cette catégorie qui était, au 31 décembre 1870, de 24 (1), dont 17 pour les hommes, 7 pour les femmes, se trouvait réduit, au 31 décembre 1871, à 22, dont 16 pour le sexe masculin, 6 pour le sexe féminin, par suite de la cession faite, dans le courant du mois de janvier, au département de la guerre, des bâtiments de la maison centrale de Limoges, affectée aux hommes, et de l'incendie qui a détruit celle de Vannes, affectée aux femmes.

Les hommes de Limoges ont été dirigés soit par le service des transports cellulaires, soit par la gendarmerie, au moyen des voitures des compagnies de chemins de fer, sur Aniane, Eysses et Riom ; ceux à qui il ne restait pas plus d'une année de leur peine à subir, ont été

(1) Ainsi qu'on l'a expliqué dans le Rapport de 1870, on a dû, faute de renseignements, cesser, dès ladite année, de comprendre à la statistique les maisons centrales d'Ensisheim (Haut-Rhin) et de Haguenau (Bas-Rhin) affectées, l'une aux hommes, l'autre aux femmes, bien que ces établissements n'aient été régulièrement remis à l'Allemagne que dans le courant de 1871.

placés dans les maisons de correction de la Haute-Vienne. Les femmes de Vannes ont été évacuées, au moyen des voitures des compagnies, sur Cadillac et Rennes.

Les chiffres afférents aux quelques jours, pendant lesquels la maison centrale de Limoges a été occupée en 1871, figurent à la Statistique ; mais, ainsi que je l'ai expliqué au commencement de ce Rapport, il n'a pas été possible d'y comprendre ceux qui concernent la maison de Vannes.

Le mouvement décroissant de la population des maisons centrales, signalé en 1870, a continué en 1871, mais il s'est ralenti, et, vers la fin de l'année, a commencé à se produire un mouvement en sens inverse, qui a pris, en 1872 et en 1873, des proportions considérables.

Dans les établissements affectés aux hommes, la population au 31 décembre 1870, était (tableau I) de.....	12,340
Le nombre des entrées a été de.....	7,221
Ensemble.....	<u>19,564</u>
Celui des sorties de.....	7,454
La population au 31 décembre 1871, se trouvait réduite à	<u>12,110</u>

soit 230 de moins qu'à la fin de l'année précédente.

Le nombre des journées de détention a été de 4,239,220, et la population moyenne de 11,614, tandis qu'en 1870, les chiffres étaient 4,967,434, et 13,609. Il y a donc eu une diminution de 728,214 sur les journées de détention, ou 1,995 sur la population moyenne.

La différence en moins, qui s'élève à 14.05 p. 0/0 sur l'effectif moyen, n'est plus que de 1.86 p. 0/0 sur l'effectif au 31 décembre.

Dans les établissements affectés aux femmes, la population au 31 décembre 1870 était, non compris les 320 détenues que renfermait, à cette époque, la maison centrale de Vannes, de	2.369
Entrées	1.378
Ensemble.....	<u>3.747</u>
Sorties.....	1.019
Population au 31 décembre 1871.....	<u>2.728</u>

Les 6 maisons centrales de femmes, mentionnées à la Statistique de 1871, y figurent pour 893,700 journées de détention, soit une population moyenne de 2,448.

Pour comparer ces chiffres à ceux de 1871, il faut y ajouter les indications qui se rapportent aux condamnées détenues à Vannes, depuis le premier janvier jusqu'au moment de l'évacuation effectuée en quelques jours dans le courant du mois de juin. J'ai rappelé que l'effectif de cet établissement était, au 31 décembre 1870, de 320 ; le nombre des journées de détention peut être évalué à 52,300. Par suite, le rapprochement entre les résultats des deux années fait ressortir les différences ci-après :

Population au 31 décembre 1870.....	2,689
Population au 31 décembre 1871.....	2,728
Augmentation.....	<u>39</u>
Journées de détention en 1870.....	1,071,237
Journées de détention en 1871 (chiffre rond).....	946,000
Diminution.....	<u>125,237</u>
Population moyenne en 1870.....	2,934
Population moyenne en 1871.....	2,592
Diminution.....	<u>342</u>

Ainsi, tandis que la moyenne, sur l'année entière, a diminué de 13.36 p. 0/0, l'effectif au 31 décembre a augmenté de 1.45.

Si l'on se reporte à l'année 1869, qui peut être considérée comme une année normale, on constate les résultats suivants (1) :

(1) Les chiffres de 1869 sont diminués de ceux qui se rapportent aux maisons centrales d'Ensisheim et de Haguenau.

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Population au 31 décembre 1869	14,031	3,073	17,104
Population au 31 décembre 1871.....	12,110	2,728	14,838
Diminution.....	1,921	345	2,266
Journées de détention en 1869.....	5,232,963	1,144,707	6,377,670
Journées de détention en 1871.....	4,239,220	946,000	5,185,220
Diminution.....	993,743	198,707	1,152,450
Population moyenne en 1869.....	14,387	3,136	17,523
Population moyenne en 1871.....	11,614	2,592	14,206
Diminution.....	2,773	544	3,317
Soit en moins p. 0/0 :			
Sur la population au 31 décembre	13.69	11.22	13.25
Sur la population moyenne	19.27	17.35	18.93

Les chiffres portés dans la série de tableaux de la statistique des maisons centrales et pénitenciers agricoles pour l'année 1871 comprennent ceux qui se rapportent : 1° aux hommes condamnés à la détention pour faits dits politiques, relatifs aux insurrections de Paris, Lyon, Marseille, etc., ainsi qu'à l'insurrection de l'Algérie, lesquels ont été dirigés, jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles, sur les quartiers antérieurement annexés, en vertu de décrets rendus en la forme des règlements d'administration publique, aux maisons centrales de Clairvaux et de Nîmes (1); 2° aux hommes condamnés à la reclusion pour des crimes de droit commun se rattachant aux mêmes insurrections; 3° à quelques hommes condamnés à plus d'un an d'emprisonnement sur divers points (2), à raison de faits isolés qualifiés politiques; 4° aux femmes condamnées soit à la déportation (3), soit à d'autres peines de plus d'une année, à raison de faits insurrectionnels. C'est seulement en 1872 et 1873 qu'il a été possible d'organiser des

(1) Le nombre des condamnés de cette catégorie était de 78 à Clairvaux, 42 à Nîmes.

(2) 4 à Eysses, 1 à Loos, 2 à Nîmes, 6 à Poissy.

(3) Les femmes, au nombre de 3, condamnées à la déportation, qui se trouvaient, au 31 décembre 1871, détenues à Auberive, ont dû, par suite de difficultés dans la disposition typographique des tableaux, être inscrites parmi les condamnées à la reclusion. A partir de 1872, cette catégorie sera comptée à part.

établissements spéciaux pour les hommes condamnés à la détention ou à plus d'un an d'emprisonnement par suite de leur participation à l'insurrection.

Dans ces tableaux ne figurent pas un certain nombre d'insurgés des deux sexes en état de prévention, qui ont été déposés, les hommes à la maison centrale de Belle-Isle, les femmes à Clermont. Cette catégorie exceptionnelle de détenus sera l'objet d'un paragraphe spécial du présent rapport.

Les tableaux II à XII font connaître la composition de l'effectif à divers points de vue.

Ceux qui portent les numéros V (nationalités), VIII (religions), X (récidivistes) et XI (division des condamnés d'après les parts à eux attribuées sur le produit de leur travail), ne présentent pas de différences notables eu égard aux années antérieures.

L'examen des autres tableaux (III, IV, VI, VII, IX et XII) donne lieu de constater les modifications suivantes dans la proportion, par 100 détenus présents au 31 décembre, des années 1869, 1870 et 1871.

	HOMMES.			FEMMES.		
	1869	1870	1871	1869	1870	1871
Juridictions (tableau II).						
Cour d'assises	46.861	50.713	48.712	61.569	60.208	65.066
Tribunaux correctionnels	49.818	46.434	46.689	38.366	39.606	34.531
Tribunaux militaires ou maritimes	3.321	2.833	4.599	0.065	0.186	0.403
	100	100	100	100	100	100
Pénalité (tableau II).						
Travaux forcés	0.948	0.973	0.817	39.310	43.064	39.516
Détention	0.599	0.421	1.569	»	»	»
Reclusion	25.921	27.407	28.564	9.112	9.706	10.117
Emprisonnement	72.325	71.191	69.042	51.578	47.230	50.367
Fers	0.007	0.008	0.008	»	»	»
	100	100	100	100	100	100

	HOMMES.			FEMMES.		
	1869	1870	1871	1869	1870	1871
Nature des faits qui ont motivé la condamnation (tableau III) (1).						
‡ 1 ^{er} . Perversité extrême (assassinats, incendie, vols qualifiés, etc.).....	21.224	23.622	24.467	23.634	25.437	28.482
‡ 2. Cupidité, habitudes vicieuses, faiblesse dangereuse (vol simple, faux, escroquerie, complicité de viol, d'infanticide, d'avortement, banqueroute, etc.)...	43.289	40.867	41.758	34.767	32.986	31.856
‡ 3. Inertie coupable, antécédents mauvais (mendicité, vagabondage, rupture de ban, etc.).....	10.722	10.713	8.786	4.844	4.165	3.556
‡ 4. Passions (attentats à la pudeur, infanticides, avortements, coups et blessures, etc.).....	23.838	23.939	22.875	36.641	37.077	35.740
‡ 5. Causes diverses (désertion, faits dits insurrectionnels, etc.).....	0.927	0.859	2.114	0.114	0.335	0.366
	100	100	100	100	100	100
Départements où les détenus ont été condamnés (tableau IV).						
Seine.....	14.475	15.543	10.545	9.242	7.549	6.855
Autres départements.....	85.525	84.457	89.455	90.758	92.451	93.145
	100	100	100	100	100	100
Agés (tableau VI).						
16 à 20 ans.....	6.601	7.747	7.762	9.571	9.446	9.347
21 à 30 ans.....	37.800	37.042	34.897	32.766	34.251	31.893
31 à 40 ans.....	24.306	23.817	25.557	27.070	28.784	29.985
41 à 50 ans.....	15.510	15.843	17.200	18.585	15.396	17.375
51 à 60 ans.....	8.942	9.481	8.845	8.544	8.515	8.101
61 ans et au-dessus.....	6.841	6.070	5.739	3.464	3.607	3.299
	100	100	100	100	100	100

(1) Voir dans les Statistiques de 1866 à 1868 l'indication des bases de la classification adoptée pour les crimes et délits.

État civil (tableau VII.)

	HOMMES.			FEMMES.		
	1869	1870	1871	1869	1870	1871
Célibataires et veufs sans enfants.....	66.568	64.652	63.748	40.106	40.945	38.416
Célibataires et veufs ayant des enfants....	3.787	4.635	5.153	23.161	23.763	27.236
Mariés ayant des enfants.....	20.790	22.115	22.478	25.925	25.660	24.267
Mariés sans enfants.....	8.855	8.598	8.621	8.808	9.632	10.081
	100	100	100	100	100	100

**Métiers et professions exercés
avant la condamnation (ta-
bleau IX).**

Propriétaires, rentiers.....	0.980	0.624	0.652	0.763	1.748	0.660
Professions libérales.....	2.574	2.609	2.337	1.615	0.967	0.733
Employés des services publics et des par- ticuliers.....	3.321	3.525	3.328	0.117	0.074	0.147
Commerçants, fabricants.....	1.914	4.028	4.368	0.969	3.570	3.152
Professions alimentaires.....	4.041	3.679	3.964	3.083	1.450	1.283
Ouvriers d'ateliers ou de fabriques; indus- tries du bâtiment et du mobilier.....	29.979	31.094	32.948	21.784	21.681	25.074
Professions agricoles, journaliers, etc. . .	44.262	43.298	39.942	60.220	58.684	61.693
Professions nomades.....	5.868	3.744	3.881	3.229	5.058	3.299
Militaires et marins.....	3.227	3.355	4.806	»	»	»
Vagabonds, mendiants, filles publiques...	3.834	4.044	3.774	8.220	6.768	3.959
	100	100	100	100	100	100

**État de l'instruction au moment
de l'entrée (tableau XII).**

Illettrés.....	33.989	32.642	32.445	57.564	51.432	49.083
Sachant lire.....	11.774	13.031	11.891	15.978	14.838	17.192
Sachant lire et écrire.....	27.525	24.368	26.994	22.531	26.478	26.393
Sachant lire, écrire et calculer.....	19.564	19.376	20.553	7.289	6.322	5.975
Possédant l'instruction primaire complète.	5.488	8.938	6.218	0.533	0.893	1.320
Possédant une instruction supérieure.....	1.660	1.643	1.899	0.065	0.037	0.037
	100	100	100	100	100	100

Les différences les plus saillantes qui ressortent de la comparaison de ces nombres proportionnels portent sur les catégories ci-après :

Juridictions, pénalité, faits ayant motivé la condamnation. — Augmentation en 1870 et 1871, pour les hommes et les femmes, de la proportion des individus condamnés par les cours d'assises et les tribunaux militaires, pour des faits révélant une perversité extrême ou qualifiés politiques, à la reclusion, et, en outre, pour les hommes à la détention, pour les femmes aux travaux forcés.

Age, état civil. — Diminution, en 1870 et 1871, mais plus forte pendant cette dernière année, pour les hommes, sur la population des individus de 21 ans à 30 ans, et des célibataires et des veufs sans enfants, c'est-à-dire de ceux qui ont été retenus le plus longtemps sous les drapeaux ou qui, ayant pris la part la plus active à l'insurrection, ont péri dans la lutte ou ont été faits prisonniers et se trouvaient détenus, soit sur les pontons, soit dans les prisons militaires, soit dans les dépôts ou les quartiers de maisons d'arrêt, de justice et de correction organisés à cet effet par l'administration pénitentiaire.

Professions. — Augmentation, en 1870 et 1871, pour les hommes, en ce qui concerne les commerçants ou fabricants, les ouvriers d'ateliers et de fabriques et ceux des industries du bâtiment ou du mobilier, les militaires; augmentation, considérable en 1870, moins élevée en 1871, pour les femmes, sur les commerçantes et les fabricantes; légère diminution en 1870, forte augmentation en 1871, sur les ouvrières de fabriques ou d'ateliers.

Instruction. — Pour les hommes, diminution en 1870, augmentation en 1871, des individus sachant lire et écrire, lire, écrire et calculer ou possédant l'instruction supérieure; augmentation en 1870, diminution en 1871, par rapport à l'année précédente, mais augmentation par rapport à 1869, des individus ayant reçu l'instruction primaire complète; pour les femmes, augmentation pendant les deux années de celles qui savaient lire et écrire ou avaient reçu l'éducation primaire complète.

Ces faits indiquent dans quelle mesure les éléments dont se compose la population des maisons centrales ont pu être modifiés par la

guerre, l'insurrection, la crise industrielle ou commerciale, et l'état de désordre matériel et moral qui ont été la conséquence de ces douloureux événements.

On remarque, en outre, dans le même ordre d'idées, que, par suite de l'interruption du cours de la justice à Paris, et de la mort, de la fuite ou de l'incarcération, à raison de leur participation à l'insurrection d'un grand nombre de malfaiteurs, la proportion des détenus condamnés dans le département de la Seine a diminué, en 1871, pour les hommes, de 4.998 p. 0/0 par rapport à 1870, de 3.230 p. 0/0 par rapport à 1869, et pour les femmes de 2.387 p. 0/0 par rapport à 1870, de 0.694 p. 0/0 par rapport à 1869.

Les tableaux XII à XVIII font connaître les résultats de l'enseignement élémentaire pendant l'année, l'état disciplinaire, l'état sanitaire, le montant et la répartition du produit du travail, l'emploi du pécule et la situation des libérés au moment de leur sortie.

Le nombre des individus présents dans les écoles des maisons centrales était :

	HOMMES.	FEMMES.
Au 31 décembre 1870 (1) de.....	2,109	507
Il a été admis pendant l'année.....	1,762	233
Ensemble.....	3,871	740
Il est sorti.....	1,848	259
Il restait au 31 décembre 1871.....	2,023	481

Les 3,871 hommes et 740 femmes ayant fréquenté les écoles se répartissaient de la manière suivante :

	HOMMES.	FEMMES.
Illettrés.....	946	176
Sachant lire.....	875	236
Sachant lire et écrire.....	1,164	239
Sachant lire, écrire et calculer.....	886	89

(1) Il n'existait pas d'école à la maison centrale de Belle-Isle, établissement affecté aux forçats sexagénaires, non plus qu'au pénitencier agricole de Casabianda, où, par suite de diverses circonstances, on n'a pu, jusqu'à présent, organiser le service de l'enseignement.

Sur 946 hommes, 176 femmes illettrés,

	HOMMES.	FEMMES.
	—	—
Avaient appris à lire.....	243	68
Avaient appris à lire et à écrire	311	53
Avaient appris à lire, écrire et calculer	208	17
Étaient demeurés illettrés.....	184	38

Sur 875 hommes et 236 femmes sachant lire,

	HOMMES.	FEMMES.
	—	—
Avaient appris à écrire	420	120
Avaient appris à écrire et calculer	321	58
N'avaient pas fait de progrès.....	134	58

Sur 1,164 hommes et 239 femmes sachant lire et écrire,

	HOMMES.	FEMMES.
	—	—
Avaient appris à calculer	670	140
Avaient reçu le complément de l'instruction pri- maire.....	317	47
N'avaient pas fait de progrès.....	177	52

Enfin, sur 886 hommes, 89 femmes sachant lire, écrire et calculer,

	HOMMES.	FEMMES.
	—	—
Avaient reçu le complément de l'instruction pri- maire.....	562	72
N'avaient pas fait de progrès.....	324	17

La proportion du nombre des individus qui ont profité de l'enseignement, par rapport au nombre des élèves, est :

	HOMMES.	FEMMES.
	—	—
	p. 0/0.	p. 0/0.
Pour les illettrés.....	80.55	78.41
Pour les individus sachant déjà lire.....	84.69	75.42
Pour les individus sachant déjà lire et écrire.	84.79	78.24
Pour les individus sachant déjà lire, écrire et calculer.....	63.43	80.90

soit sur l'ensemble 78.84 p. 0/0 pour les hommes, 77.77 p. 0/0 pour les femmes ; par rapport à la population moyenne, les proportions sont 28.51 et 23.48 p. 0/0.

Le nombre des détenus ayant profité de l'enseignement était :

En 1869, pour les hommes, de 83.11 p. 0/0 sur le nombre de ceux qui avaient fréquenté l'école, et de 23.90 p. 0/0 sur la population moyenne ; pour les femmes, de 57.60 p. 0/0 sur le nombre des élèves, et de 15.45 p. 0/0 sur la population moyenne.

En 1870, pour les hommes, de 83.71 p. 0/0 sur le nombre des élèves, 23.04 p. 0/0 sur la population moyenne ; pour les femmes, 75.20 p. 0/0 sur le nombre des élèves, 22.53 p. 0/0 sur la population moyenne.

Il ressort de la comparaison de ces chiffres que, si le nombre des individus ayant profité de l'enseignement présente, pour les hommes, une diminution sur les résultats des deux années précédentes, par rapport au nombre des élèves, il offre une augmentation, par rapport à la population moyenne : c'est qu'en effet, la proportion du nombre des détenus ayant fréquenté l'école est plus élevée en 1871 (36.17 p. 0/0) qu'en 1869 (28.75 p. 0/0) et en 1870 (29.84 p. 0/0). Quant aux femmes, on constate, à tous les points de vue, un progrès dans les résultats de l'enseignement.

Des décisions gracieuses (tableau XIII) ont diminué la peine de 819 hommes et 127 femmes, soit, sur la population moyenne, 7.05 p. 0/0 pour les uns, 5.18 p. 0/0 pour les autres, chiffres qui ne s'écartent pas sensiblement de ceux d'une année normale (7.08 et 5.29 p. 0/0 en 1869) ; en 1870, les proportions étaient 7.53 et 6.61 p. 0/0. Les 819 hommes et 127 femmes qui ont été l'objet de mesures de clémence de la part du chef du pouvoir ont obtenu :

	HOMMES.	FEMMES.
La remise du restant de leur peine	303	36
Une commutation	13	5
Une réduction	503	86

En outre, l'administration a accordé à 231 hommes et 2 femmes une augmentation de la quotité du produit de leur travail attribuée à

leur pécule, et à 34 hommes l'autorisation permanente de distraire, pour l'ajouter à leur pécule disponible, une portion des sommes revenant au pécule réserve. Ces récompenses étaient plus nombreuses les années précédentes.

Des condamnations (tableau XIV) ont été prononcées par les tribunaux ordinaires contre 18 hommes, pour crimes ou délits commis pendant la détention : de ces 18 individus, 1 a encouru la peine des travaux forcés, les autres celle de l'emprisonnement. En 1870, le nombre des condamnations n'avait été que de 14, mais, en 1869, il s'était élevé à 22. Dans ces chiffres, les pénitenciers agricoles de la Corse figurent pour 1 en 1871, 3 en 1870, 7 en 1869.

L'ordre a été gravement troublé à la maison centrale d'Aniane, par suite de la résistance aux règlements disciplinaires des détenus évacués, au mois de septembre 1870, des prisons de la Seine sur la maison centrale de Limoges, et transférés, lors de la suppression de cet établissement, dans celui d'Aniane. La rébellion, toutefois, a pu être réprimée sans effusion de sang, et, grâce aux mesures prescrites par l'administration, les mutins n'ont pas tardé à reconnaître l'inutilité de cette tentative, qui coïncidait avec les insurrections des villes du Midi et de la Commune de Paris.

Le nombre des infractions aux règlements, qui avait été, pour les hommes, de 55,668 en 1869, de 49,916 en 1870; pour les femmes, de 4,694 en 1869, 4,028 en 1870, est descendu, en 1871, à 35,702 pour les hommes, 2,839 pour les femmes. Eu égard à l'effectif moyen des détenus de chaque sexe pendant les trois années, ces chiffres donnent, par nature d'infractions, les proportions ci-après pour 100 individus.

	1869	1870	1871	DIFFÉRENCES EN 1871 PAR RAPPORT A			
				1869		1870	
				Augmen- tation.	Diminu- tion.	Augmen- tation.	Diminu- tion.
HOMMES.							
Vols	12.820	11.397	10.875	»	1.945	»	0.522
Voies de fait.....	20.478	22.169	16.368	»	4.110	»	5.801
Actes d'immoralité.....	1.332	1.947	1.998	0.666	»	0.051	»
Infractions au silence.....	163.500	160.533	147.202	»	16.298	»	13.331
Refus de travail.....	14.131	15.299	11.090	»	3.041	»	4.209
Usage de tabac.....	18.888	17.937	14.422	»	4.466	»	3.515
Jeu, trafic, possession illicite d'argent	19.440	15.107	16.325	»	3.115	1.218	»
Autres infractions.....	137.693	122.397	89.125	»	48.568	»	33.272
	388.282	366.786	307.405	0.666	81.543	1.269	60.650
FEMMES.							
					80.877		59.381
Vols	1.148	0.954	1.715	0.567	»	0.761	»
Voies de fait.....	4.401	3.306	2.532	»	1.869	»	0.774
Actes d'immoralité.....	0.701	0.307	0.286	»	0.415	»	0.021
Infractions au silence.....	79.911	81.902	79.698	»	0.213	»	2.204
Refus de travail.....	6.154	6.749	4.126	»	2.028	»	2.623
Usage de tabac.....	»	0.034	»	»	»	»	0.034
Jeu, trafic, possession illicite d'argent	0.127	0.886	0.613	0.486	»	»	0.273
Autres infractions.....	57.239	43.149	27.002	»	30.237	»	16.147
	149.681	137.287	115.972	1.033	34.762	0.761	22.076
					33.709		21.315

Ainsi, bien que, comme l'indique le tableau XXIX, dont les résultats seront analysés plus loin, le nombre des individus restés sans travail ait augmenté en 1870 et en 1871, la proportion générale des infractions constatées présente une diminution notable pendant ces deux années, eu égard à 1869.

J'exprimais, dans mon rapport sur la statistique de l'année 1870, la pensée que ce fait accusait peut-être un relâchement dans la surveillance plutôt qu'une amélioration dans la conduite des condamnés, et j'expliquais qu'on pouvait en imputer jusqu'à un certain point la cause, tant au trouble que les événements ont forcément apporté dans

tous les services et aux préoccupations de toute nature qui détournent l'attention des fonctionnaires, employés ou agents, qu'à l'appel sous les drapeaux de beaucoup d'entre eux. Ces observations peuvent s'appliquer à la situation disciplinaire des maisons centrales en 1871, avec d'autant plus de fondement que si, après la conclusion de la paix, le retour des hommes qui avaient cessé d'appartenir à l'armée a permis de compléter le personnel d'administration et de garde, de nouveaux vides s'y sont faits presque aussitôt, par suite de l'envoi, dans les dépôts d'insurgés, d'employés et de gardiens détachés des maisons centrales. J'ajouterai que le chômage même d'une partie de la population a pu contribuer à la diminution du nombre des infractions, attendu qu'à raison de cet état de choses, les détenus ont été moins exposés à être signalés pour négligence ou mauvaise volonté dans le travail, destruction de matières premières et autres faits analogues.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer, d'ailleurs, en ce qui concerne les hommes, que la proportion des individus maintenus dans les quartiers cellulaires d'isolement a notablement augmenté. De 0.623 p. 0/0 en 1869, 0.660 p. 0/0 en 1870, elle s'est élevée en 1871 à 1 p. 0/0. D'un autre côté, la durée moyenne du séjour en cellule de punition, qui était, pour les hommes, de 7 jours 56 en 1869, 8 jours 87 en 1870, est arrivée à 11 jours 37 en 1871; pour les femmes, les moyennes sont de 4 jours 14 en 1869, 3 jours 74 en 1870, et 4 jours 70 en 1871.

Le nombre des évasions accomplies dans les maisons centrales du continent affectées aux hommes a été de 9, dont 5 suivies de la réintégration des fugitifs; dans les pénitenciers agricoles de la Corse 41 détenus se sont évadés, mais 38 ont été repris avant la fin de l'année. Une femme, qui n'avait pas encore été réintégrée au 1^{er} janvier 1872, s'est évadée de la maison centrale de Cadillac. En outre, 3 évasions ont été tentées dans les maisons centrales d'hommes, 18 dans les pénitenciers agricoles. On avait constaté, pour les hommes, en 1869, dans les maisons centrales, 8 tentatives, 5 évasions consommées, dont 3 suivies de réintégration, et dans les pénitenciers agricoles, 7 tentatives, 40 évasions consommées, dont 34 suivies de réintégration; en 1870, il y avait eu dans les maisons centrales, 6 tentatives, 12 évasions, dont 11 suivies de réintégration, et dans les pénitenciers agri-

coles, 15 tentatives, 43 évasions consommées, dont une seule n'a pas été suivie de réintégration. Aucune évasion n'avait eu lieu dans les maisons centrales affectées aux femmes, en 1869, ni en 1870.

L'état sanitaire (tableaux XV à XXI), qui était déjà moins satisfaisant en 1870 qu'en 1869, s'est aggravé encore en 1871.

Dans les établissements affectés aux hommes, le nombre des entrées à l'infirmerie a été de 9,130, celui des journées de maladie de 171,267, celui des décès de 610 ; dans les établissements affectés aux femmes, on a compté 2,169 entrées à l'infirmerie, 5,802 journées de maladie, 145 décès.

Comparés aux chiffres de 1869 et 1870, ceux de 1871 présentent les différences suivantes :

	1869	1870	1871	DIFFÉRENCES EN 1871 PAR RAPPORT A			
				1869		1870	
				Augmen- tation.	Diminu- tion.	Augmen- tation.	Diminu- tion.
HOMMES.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.
Proportion des entrées à l'infirmerie à la population moyenne.....	85.91	82.96	78.35	»	7.56	»	4.61
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	3.86	3.94	4.04	0.18	»	0.10	»
Proportion des journées d'infirmerie aux entrées.....	16.35	17.35	18.76	2.41	»	1.41	»
Proportion des décès aux entrées à l'infirmerie.....	4.45	5.19	6.68	2.23	»	1.49	»
Proportion des décès à la population moyenne.....	3.71	4.30	5.25	1.54	»	0.95	»
FEMMES.							
Proportion des entrées à l'infirmerie à la population moyenne.....	86.55	83.26	88.60	2.05	»	5.34	»
Proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention.....	5.85	6.03	6.50	0.65	»	0.47	»
Proportion des journées d'infirmerie aux entrées à l'infirmerie.....	24.95	30.98	26.77	1.82	»	»	4.21
Proportion des décès aux entrées à l'infirmerie.....	4.60	5.56	6.68	2.08	»	1.12	»
Proportion des décès à la population moyenne.....	4.05	4.63	5.92	1.87	»	1.29	»

L'augmentation de la mortalité, par rapport à l'année 1869 est considérable : 1.54 pour les hommes, 1.87 pour les femmes. Depuis 1862, le chiffre des décès pour le sexe masculin n'avait été qu'une seule fois supérieur (5.43 p. 0/0 en 1864), et jamais, pendant la même période de 10 ans, il n'avait été aussi élevé pour le sexe féminin.

Dans les pénitenciers agricoles de la Corse, la mortalité est représentée par les nombres ci-après :

	1869	1870	1871
	—	—	—
Casabianda	2.95	7.04	6.54
Castelluccio.....	2.10	2.79	3.94
Chiavari.....	1.17	2.25	1.95

Les maladies qui ont motivé le plus grand nombre d'admissions à l'infirmerie sont, pour les hommes, la fièvre intermittente (1), 15.86 p. 0/0; les gastrites, entérites, diarrhées, 10.15 p. 0/0; les maladies des bronches et du larynx, 9.74 p. 0/0; les abcès, furoncles, ulcères, 6.01 p. 0/0; les indigestions et embarras gastriques, 5.85 p. 0/0; les pneumonies et pleurésies, 5.72 p. 0/0; pour les femmes : les gastrites entérites, diarrhées, 14.06 p. 0/0; les maladies des bronches et du larynx, 11.94 p. 0/0; les fièvres diverses, 7.65 p. 0/0; l'anémie, la débilité, la gangrène, 6.96 p. 0/0; les indigestions et embarras gastriques, 6.31 p. 0/0; les érysipèles, 5.39 p. 0/0. La variole a motivé 207 admissions dans les maisons d'hommes (9 à Aniane, 20 à Beaulieu, 11 à Casabianda, 1 à Chiavari, 36 à Eysses, 49 à Fontevrault, 10 à Gaillon, 1 à Limoges, 25 à Loos, 18 à Nîmes, 27 à Riom), et 51 dans les maisons de femmes (5 à Montpellier, 46 à Rennes).

Les affections qui ont fourni à la mortalité le contingent le plus élevé sont, pour les hommes : la phthisie, 24.62 sur 100 décès; les pneumonies et pleurésies, 17.04; l'anémie, la débilité, la gangrène, 9.02; les maladies du cerveau, de la moelle et des méninges, 7.21; les gastrites, entérites, diarrhées, 7.05; pour les femmes : la phthisie, 27.58; les gastrites, entérites, diarrhées, 27.58; les maladies du cerveau, de la moelle et des méninges, 8.96; pneumonies, pleurésies, 6.21;

(1) Le nombre des admissions pour fièvre intermittente a été de 1,448, dont 917 à Casabianda, 225 à Castelluccio, 126 à Chiavari, 50 à Clairvaux, 48 à Loos, 42 à Nîmes. Les autres maisons ne présentent chacune que quelques cas de cette maladie.

fièvre typhoïde, 6.21. Des 207 cas de varioles constatés chez les hommes, et 51 chez les femmes, 27 pour les uns, 7 pour les autres, ont eu une terminaison funeste. Dans les pénitenciers de la Corse, 19 décès, 18 à Casabianda, 1 à Castelluccio, ont été causés par la fièvre intermittente.

Ces diverses proportions ne diffèrent pas sensiblement de celles qui avaient été relevées les années précédentes. Je ferai remarquer, toutefois, que la fièvre intermittente avait occasionné, dans les pénitenciers de la Corse, la mort de 34 individus (33 à Casabianda, 1 à Chiavari) en 1870, et de 5 seulement (1 à Casabianda, 2 à Castelluccio, 2 à Chiavari) en 1869.

Le nombre des individus reconnus aliénés et attendant leur transfèrement dans les asiles, ou mis en observation (tableau XXII) était de 34 hommes et 5 femmes, celui des épileptiques non aliénés de 96 hommes; 14 hommes et 7 femmes aliénés avaient été envoyés dans des établissements spéciaux. Cette situation ne présente pas de variations notables d'une année à l'autre.

Le maintien d'aliénés dans les maisons centrales et le placement de condamnés dans les asiles offrent, à des points de vue divers, des inconvénients également graves. Dans son rapport sur la Statistique médicale des maisons centrales pour la période 1856-1860 (p. LXV et suiv.), M. Parchappe, inspecteur général des établissements d'aliénés et du service sanitaire des prisons, avait étudié la question au point de vue scientifique et fait ressortir la nécessité de créer, pour les condamnés atteints d'affections mentales, des quartiers ou des asiles spéciaux. Cette mesure qui a été l'objet d'un avis favorable de la part du conseil de l'inspection générale des prisons, a reçu, au point de vue pénal, l'adhésion du ministre de la justice.

Des travaux ont été entrepris pour la création, à la maison centrale de Gaillon, d'un quartier destiné à recevoir les hommes condamnés à plus d'un an qui sont reconnus aliénés. Ce quartier pourra être occupé dans le courant de l'année 1874 ou au commencement de 1875. Un second quartier pour les hommes, un autre pour les femmes seront probablement encore nécessaires.

Les suicides (même tableau) ont été plus nombreux chez les hommes que les années précédentes : 11 ont été tentés, 2 accomplis; tandis

qu'il n'y avait eu, en 1869, que 2 tentatives (1), et, en 1870, 7 suicides tentés, 1 accompli. Aucun fait de cette nature ne s'est produit chez les femmes pendant les 3 années.

La situation du travail (tableaux XXIII à XXV) a été plus défavorable encore qu'en 1870.

Le nombre des journées de travail a été, pendant l'année 1871, de 2,622,800 pour les hommes, et 621,504 pour les femmes, soit, par rapport aux journées de détention, 61.870 p. 0/0 pour les uns, 69.543 pour les autres, et le tableau XXIX constate que les journées de chômage forment un total de 434,360, ou 10.246 p. 0/0 pour les hommes, 49,918 ou 5.586 p. 0/0 pour les femmes; les proportions étaient, en 1869, pour les journées de travail, de 71.512 p. 0/0 dans les établissements affectés aux hommes, 75.548 p. 0/0 dans les établissements affectés aux femmes; pour les journées de chômage, faute de travail, de 2.302 p. 0/0 dans les uns, 0.193 dans les autres; en 1870, pour les journées de travail, 66.002 et 71.207 p. 0/0; pour les journées de chômage, 8.609 et 4.480.

Il y a donc eu, en 1871, une diminution sur la proportion du nombre des journées de travail à celui des journées de détention,

	HOMMES.	FEMMES.
	—	—
	p. 0/0	p. 0/0.
En 1869, de.....	9.642	6.005
En 1870, de.....	4.132	1.664

une augmentation sur la proportion des journées de chômage,

	HOMMES.	FEMMES.
	—	—
	p. 0/0.	p. 0/0.
En 1869, de.....	7.944	5.393
En 1870, de.....	1.637	1.106

La différence entre l'augmentation des journées de chômage et la diminution des journées de travail est représentée par un accroissement du nombre proportionnel des journées de repos (jours fériés, conva-

(1) En outre, 2 suicides tentés, 1 accompli, à Ensisheim.

lescents, infirmes, vieillards, arrivants, libérés) de maladie et de cellule de punition ou de salle de discipline

Si l'on veut se rendre exactement compte de l'influence que la stagnation des affaires a exercée sur l'état du travail, il y a lieu, pour les établissements affectés aux hommes, de retrancher d'abord des chiffres ci-dessus ceux qui se rapportent aux pénitenciers agricoles de la Corse et à la maison centrale de Belle-Isle, dans laquelle, à raison de l'âge des condamnés (forçats sexagénaires), il a été difficile en tout temps d'occuper les détenus, et de distinguer ensuite les nombres afférents, d'une part, aux services économiques, aux travaux extérieurs, aux travaux de bâtiments, d'autre part, aux travaux industriels proprement dits; pour les établissements affectés aux femmes, il convient d'opérer cette dernière distinction. On constate ainsi les résultats suivants :

	1869	1870	1871	DIFFÉRENCE EN 1871 PAR RAPPORT A			
				1869		1870	
				Augmen- tation.	Diminution.	Augmen- tation.	Diminution.
HOMMES.							
Services économiques.....	11.009	11.485	12.291	1.282	»	0.806	»
Travaux extérieurs, travaux aux bâtiments.....	1.349	1.407	0.862	»	0.487	»	0.545
Travaux industriels.....	58.938	51.966	47.237	»	11.701	»	4.729
	71.296	64.858	60.390				
FEMMES.							
Services économiques.....	9.831	10.372	10.821	0.990	»	0.449	»
Travaux industriels.....	65.717	60.835	58.722	»	6.995	»	2.113
	75.548	71.207	69.543				

A la fin de l'année, la situation était redevenue normale. Le nombre des travailleurs s'élevait, en effet, au 31 décembre, à 10,644 pour les hommes, 2,379 pour les femmes, soit, par rapport à l'effectif total présent à la même date, 87.89 p. 0/0 pour les uns, 87.21 pour les autres. Les proportions étaient :

	HOMMES.	FEMMES.
Au 31 décembre 1869.....	86.91	87.18
Au 31 décembre 1870.....	50.27	70.80

Le produit du travail est descendu de 3,707,104 fr. 70, y compris les gratifications accordées aux détenus les plus laborieux, en 1869, à 3,331,472 fr. 64 en 1870, et à 2,608,912 fr. 42 en 1871 (1).

La moyenne des salaires, gratifications non comprises, ressort à :

	1869	1870	1871	DIMINUTION en 1871 par rapport à		AUGMENTATION en 1871 par rapport à 1869
				1869	1870	
<i>Par journée de travail :</i>						
Établissements affectés aux hommes.....	74 42	78 26	75 94	» »	2 32	1 52
Établissements affectés aux femmes.....	82 88	75 23	74 31	8 57	» »	» »
Moyenne générale.....	76 01	77 68	75 64	» 37	2 04	» »
<i>Par journée de détention :</i>						
Établissements affectés aux hommes.....	53 22	51 65	46 99	6 23	4 66	» »
Établissements affectés aux femmes.....	62 61	53 68	51 73	10 88	1 95	» »
Moyenne générale.....	54 90	51 01	47 81	7 09	3 20	» »

La légère augmentation que présente la moyenne de l'année 1871 sur celle de 1869, pour le produit par journée de travail dans les établissements affectés aux hommes, résulte de la révision des tarifs de main-d'œuvre qui avait été opérée en 1870.

Le montant des prix de main-d'œuvre stipulés dans les tarifs forme, avec les gratifications, et déduction faite des retenues pour dégâts, mal-façons ou punitions, un total de 2,595,140 fr. 64, dont 2,124,568 fr. 36 pour les hommes, et 470,572 fr. 28 pour les femmes.

Ces sommes se répartissent de la manière suivante (tableau XXVI) :

(1) Dans ces chiffres ne sont pas comptés les produits afférents aux 3 mois d'existence, en 1871, de la maison centrale de Vannes. Mais les nombres applicables à cet établissement ne figurent pas dans la supputation des journées de travail, de détention, etc.

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pécule disponible	543,730 71	92,192 82	635,923 53
Pécule réserve	411,007 38	87,835 27	498,842 65
Portion laissée à la disposition du gouvernement et concédée aux entrepreneurs ou définitivement acquise au Trésor.....	1,169,830 27	290,544 19	1,460,374 46
Totaux.....	2,124,568 36	470,572 28	2,595,140 64

La comparaison des moyennes, par journée de détention, du pécule et de la portion laissée à la disposition du gouvernement, en 1869, en 1870 et en 1871, donne les résultats ci-après :

	1869	1870	1871	DIMINUTION en 1871 par rapport à	
				1869	1870
HOMMES.					
Pécule disponible.....	14 45	13 78	12 83	1 62	» 95
Pécule réserve.....	11 22	11 02	9 69	1 53	1 33
Portion laissée à la disposition du gouvernement..	30 79	30 06	27 59	3 20	2 47
Totaux.....	56 46	54 86	50 11	6 35	4 75
FEMMES.					
Pécule.....	13 11	11 06	10 31	2 80	» 75
Pécule réserve.....	11 88	10 06	9 83	2 05	» 23
Portion laissée à la disposition du gouvernement..	38 85	33 41	32 51	6 34	» 90
Totaux.....	63 84	54 53	52 65	11 49	1 88
Moyenne générale pour les deux sexes :					
Pécule disponible	14 21	13 31	12 39	1 82	0 92
Pécule réserve.....	10 87	10 85	9 72	1 15	1 13
Portion laissée à la disposition du gouvernement..	32 24	30 66	28 45	3 79	6 21
Totaux	57 32	54 82	50 56	6 76	8 26

Par suite de la diminution de la portion du produit de leur travail dont ils peuvent disposer pendant leur détention, les condamnés n'ont employé en achats de vivres supplémentaires, en 1871 (tableau XXVII), que 10°03 en moyenne par journée de détention, dans

les établissements affectés aux hommes et 6°66 dans les établissements affectés aux femmes, tandis qu'ils avaient dépensé pour le même objet, en 1869, les hommes, 40°67, les femmes 7°23, et en 1870, 10°53 et 6°65. D'un autre côté, la valeur du pain délivré gratuitement par l'administration, en sus de la ration réglementaire, dans les établissements affectés aux hommes, s'est élevée, en moyenne, par journée de détention, de 0°12 en 1869 et 1870, à 0°23 en 1871.

Le ralentissement des travaux industriels dans les maisons centrales a eu des conséquences appréciables, en ce qui concerne la situation pécuniaire des libérés. Il ressort, en effet, de la comparaison des chiffres portés au tableau n° XXVIII, pour les années 1869, 1870 et 1871, les différences ci-après :

	1869	1870	1871	DIFFÉRENCES EN 1871 PAR RAPPORT A			
				1869		1870	
				Augmen- tation.	Diminu- tion.	Augmen- tation.	Diminu- tion.
HOMMES.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.				
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie.....	3.201	3.484	3.639	0.438	»	0.155	»
Ne possédant pas plus de 20 francs, après avoir pourvu sur leur pécule à leur frais d'habillement et de route.....	33.712	27.114	31.248	»	2.464	4.134	»
Ayant reçu à leur résidence un solde de pécule de :							
Plus de 20 francs à 60 francs....	23.369	25.507	25.991	2.622	»	0.484	»
Plus de 60 francs à 100 francs....	14.146	16.630	15.383	1.237	»	»	1.247
Plus de 100 francs.....	25.572	27.265	23.739	»	1.833	»	3.526
	100	100	100	4.297	4.297	4.773	4.773
FEMMES.							
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie.....	0.897	1.048	1.171	0.274	»	0.123	»
Ne possédant pas plus de 20 francs après avoir pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	29.113	40.190	53.513	24.400	»	13.323	»
Ayant reçu à leur résidence un solde de pécule de :							
Plus de 20 francs à 60 francs....	21.934	19.333	16.511	»	5.423	»	2.822
Plus de 60 francs à 100 francs....	16.650	12.572	9.016	»	7.634	»	3.556
Plus de 100 francs.....	31.406	26.857	19.789	»	11.617	»	7.068
	100	100	100	24.674	24.674	13.446	13.446

Le même tableau constate que 84 hommes, sur 5,194 libérés ou graciés, soit 1.62 p. 0/0, ont été incorporés dans les armées de terre ou de mer. En 1869, la proportion était de 1.32, tandis qu'en 1870, elle s'élevait à 1.77 p. 0/0.

Les autres renseignements concernant les libérés n'offrent pas de différences sensibles entre les trois années.

Le tableau XXIX et dernier, qui présente sous une forme synoptique la répartition des journées de détention, fait ressortir les résultats ci-après, analysés séparément dans le cours de ce rapport :

Nombres sur 100 journées de détention.							
EMPLOI DES JOURNÉES.	1869	1870	1871	DIFFÉRENCES EN 1871 PAR RAPPORT A			
				1869		1870	
				Augmen- tation.	Diminution.	Augmen- tation.	Diminution.
HOMMES.							
Travail en commun ou à l'isolement.....	71.512	66.002	61.870	»	9.642	»	4.132
Chômage faute de travail.....	2.302	8.609	10.246	7.944	»	1.637	»
Repos par prescription médicale, infirmes, vieillards, arrivants, libérés, jours fériés.....	20.759	19.257	21.473	0.714	»	2.216	»
Maladie.....	3.857	3.943	4.040	0.183	»	0.097	»
Cellule ou salle de discipline sans travail.....	1.570	2.189	2.371	0.801	»	0.182	»
	100	100	100	9.642	9.642	4.132	4.132
FEMMES.							
Travail en commun ou à l'isolement.....	75.548	71.207	69.543	»	6.005	»	1.664
Chômage faute de travail.....	0.193	4.480	5.586	5.393	»	1.106	»
Repos par prescription médicale, infirmes, vieillards, arrivantes, libérées, jours fériés.....	17.987	18.009	18.079	0.092	»	0.070	»
Malades.....	5.848	6.024	6.499	0.651	»	0.475	»
Cellule sans travail.....	0.424	0.280	0.293	»	0.131	0.013	»
	100	100	100	6.136	6.136	1.664	1.664

La situation des quartiers de préservation et d'amendement, dont la population est comprise dans celle à laquelle s'appliquent les divers renseignements qui précèdent, ne donne lieu à aucune observation particulière, et continue d'être satisfaisante. L'introduction de la statistique de 1868 (pages lxxxv à cvi) fait connaître les considérations par suite desquelles l'administration s'est déterminée à créer dans les maisons centrales ces quartiers où il est possible, au moyen d'un ensemble de mesures indiquées par le même document, d'atténuer, jusqu'à un certain point, les inconvénients de l'emprisonnement en commun.



TROISIÈME PARTIE.

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

La nomenclature des établissements d'éducation correctionnelle existant au 31 décembre 1871 comprend deux institutions nouvelles : la colonie industrielle de Moisselles, établissement privé créé pour recevoir les jeunes détenus qui, à raison de leurs antécédents et de la profession exercée par leurs parents, ne pourraient être utilement pour leur avenir appliqués à l'agriculture, et la maison pénitentiaire de Sainte-Marthe, établissement public affecté aux jeunes filles. Aucune suppression n'a eu lieu pendant l'année, mais l'évacuation de la colonie de Nancy, dont les propriétaires sont décédés en 1871, était commencée; elle a été terminée dans les premiers mois de 1872.

Le nombre de ces divers établissements était ainsi de 50, savoir :

GARÇONS.

Quartiers annexés à des maisons départementales de correction . . .	3	}	6	}	29
Établissements spéciaux {	publics (1).....				
	privés.....	23			

(1) L'une des trois colonies publiques, celle de Saint-Hilaire, possède une annexe affectée, sous le titre de colonie correctionnelle de Boulard, aux catégories de jeunes détenus déterminées par l'article 10 de la loi du 5 août 1850.

FILLES.

Quartiers annexés à des maisons départementales de correction ...	2	} 3	} 21	
Établissements spéciaux {	public			1
	privés.....			18

A la fin de l'année 1869, il existait 57 quartiers ou établissements, non compris ceux qui étaient situés sur les territoires cédés à l'Allemagne, savoir :

GARÇONS.

Quartiers annexés à des maisons départementales de correction ...	3	} 6	} 32	
Établissements spéciaux {	publics.....			3
	privés.....			26

FILLES.

Quartiers annexés à des maisons départementales de correction.....	2	} 25
Établissements spéciaux, privés.....	23	

On a constaté, en 1871, dans les 50 quartiers ou établissements énumérés plus haut, les mouvements ci-après (tableau I) :

	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL POUR LES DEUX SEXES.		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.
Population au 31 décembre 1870.....	1,174	4,249	5,423	88	1,254	1,342	1,262	5,503	6,765
Entrées.....	706	1,677	2,443	153	502	655	919	2,179	3,093
Ensemble.....	1,940	5,926	7,866	241	1,756	1,997	2,181	7,682	9,863
Sorties.....	615	1,341	1,956	137	460	597	732	1,801	2,533
Population au 31 décembre 1871.....	1,325	4,585	5,910	104	1,296	1,400	1,429	5,881	7,310

Le nombre des journées de détention a été de 2,485,505, savoir :

GARÇONS	{	Quartiers ou établissements publics	433,816	}	1,993,271
		Établissements privés	1,559,455		
FILLES	{	Quartiers ou établissements publics	26,758	}	492,234
		Établissements privés	465,476		
Soit pour les deux sexes	{	Quartiers ou établissements publics	460,574	}	2,485,505
		Établissements privés	2,024,931		

Ces chiffres correspondent à une population moyenne de **6,809**, savoir :

GARÇONS	{	Quartiers ou établissements publics	1,189	}	5,461
		Établissements privés	4,272		
FILLES	{	Quartiers ou établissements publics	73	}	1,348
		Établissements privés	1,275		
Soit pour les deux sexes	{	Quartiers ou établissements publics	1,262	}	6,809
		Établissements privés	5,547		

La situation de l'année **1871** présente, par rapport à celle de **1869** et de **1870**, les différences suivantes :

	GARÇONS.			FILLES.			TOTAL POUR LES DEUX SEXES.		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.
POPULATION AU 31 DÉ- CEMBRE.									
Sur 1869 { augmentation	37	»	»	38	»	1	75	»	»
{ diminution . .	»	762	725	»	37	»	»	799	724
Sur 1870, augmentation	151	336	487	16	42	58	167	378	545
JOURNÉES DE DÉTENTION.									
Sur 1869, diminution . .	39,845	376,578	416,423	1,043	5,221	6,264	40,888	381,799	422,687
Sur 1870, diminution . .	48,238	256,190	304,428	4,053	6,496	10,549	52,291	262,686	314,977
POPULATION MOYENNE.									
Sur 1869, diminution . .	109	1,032	1,141	3	15	18	112	1,047	1,159
Sur 1870, diminution . .	132	703	835	11	18	29	143	721	864

On voit qu'il s'était produit, dans toutes les catégories, une diminu-

tion du nombre des journées de détention, et, par conséquent, de la population moyenne, par rapport tant à l'année 1869 qu'à 1870, mais moins considérable pour cette dernière. Au 31 décembre 1871, la population dépassait celle qui existait à pareille époque en 1870 et tendait à se rapprocher de l'effectif de 1869 ; on remarque même, pour les garçons comme pour les filles, en ce qui concerne les établissements publics, une augmentation résultant de la nécessité où s'est trouvée l'administration de cesser de diriger des jeunes détenus sur certains établissements privés dont les services périllicitaient (1).

Les évasions ont encore été nombreuses dans les établissements affectés aux garçons. Le chiffre en est de 344, pour 1871, tandis qu'en 1869, sur une population plus forte, il n'était que de 232 ; mais en 1870, le nombre des évadés s'était élevé à 601. Les établissements où on a compté le plus d'évasions sont :

Nancy.....	106	sur une population moyenne de 221	
Nogent.....	60	—	163
Beaurecueil.....	26	—	186
Le Luc.....	21	—	163
Les Douaires.....	18	—	341
Citeaux.....	18	—	318

La plupart de ces jeunes détenus avaient été réintégrés dans l'année. Plusieurs de ceux qui s'étaient enfuis en 1870 de la colonie de Cîteaux ont également été repris en 1871.

Dans les établissements affectés aux filles, il y a eu 6 évasions en 1871, au lieu de 8 en 1869 et de 9 en 1870.

Les tableaux qui indiquent la composition de la population, au 31 décembre, présentent les proportions ci-après, pour chacune des années 1869, 1870 et 1871, sur 100 jeunes détenus.

FAITS

(1) Le nombre des jeunes détenus n'a cessé de s'accroître depuis 1871. L'augmentation porte principalement sur les départements du nord, et la colonie publique de Saint-Bernard, notamment, est encombrée. Pour remédier aux inconvénients résultant de cette situation, un ou plusieurs quartiers vont être organisés provisoirement dans des maisons de correction départementales. Dans le midi, il n'existe pas d'encombrement.

Faits qui ont motivé la condamnation ou l'envoi en correction (tableau II).

	GARÇONS.			FILLES.		
	1869	1870	1871	1869	1870	1871
Attentats contre les personnes.....	8.440	8.132	8.359	13.938	15.052	13.500
Attentats contre les propriétés.....	66.406	67.988	68.460	52.395	49.702	55.429
Mendicité et vagabondage.....	23.858	22.737	22.386	25.804	26.975	24.357
Désobéissance à l'autorité paternelle.....	1.296	1.143	0.795	7.863	8.271	6.714

100 100 100 100 100 100

Situation pénale (tableau III).

Acquittés, envoyés en correction.....	96.247	96.534	96.532	90.493	90.015	91.715
Condamnés pour 2 ans et moins.....	0.256	0.258	0.575	0.286	0.298	0.214
Condamnés pour plus de 2 ans.....	2.201	2.065	2.098	1.358	1.416	1.357
Détenus par correction paternelle.....	1.296	1.143	0.795	7.863	8.271	6.714

100 100 100 100 100 100

Départements où les enfants ont été jugés (tableau IV).

Seine.....	16.383	16.006	13.367	19.943	20.343	16.571
Autres départements.....	83.617	83.994	86.633	80.057	79.657	83.429

100 100 100 100 100 100

État civil (tableau V).

Enfants légitimes.....	85.381	85.617	85.347	80.272	78.838	78.071
Enfants naturels.....	14.619	14.383	14.653	19.728	21.162	21.929

100 100 100 100 100 100

Orphelins d'un de leurs parents.....	31.394	29.430	30.575	36.812	34.277	34.500
Orphelins de père et de mère.....	6.014	6.638	7.191	7.876	8.122	10.214

37.408 36.068 37.766 44.688 42.399 44.714

Situation des familles (tableau X).

Jeunes détenus appartenant à des parents :						
Aisés.....	1.236	1.328	1.320	1.358	1.118	1.500
Vivant de leur travail.....	66.149	68.080	66.243	49.249	47.466	46.714
Sans profession, mendiants, vagabonds, prostituées.....	14.288	11.857	11.692	20.801	24.441	24.786
Inconnus, disparus.....	10.008	11.470	12.403	10.865	12.817	13.643
Repris de justice.....	8.319	7.265	8.342	17.727	14.158	13.357

100 100 100 100 100 100

Age (tableau VI).

	GARÇONS.			FILLES.		
	1869	1870	1871	1869	1870	1871
7 à 9 ans.....	1.070	1.162	1.015	0.643	1.118	1.214
Plus de 9 à 11 ans.....	5.365	6.417	5.516	4.075	4.769	6.072
Plus de 11 à 13 ans.....	14.017	15.932	15.601	12.509	15.201	15.857
Plus de 13 à 15 ans.....	25.848	29.191	27.530	21.944	24.963	25.571
Plus de 15 à 17 ans.....	29.736	30.352	30.812	29.664	28.987	28.214
Plus de 17 à 19 ans.....	18.086	13.498	15.956	22.516	18.554	17.000
Plus de 19 à 21 ans.....	5.878	3.448	3.570	8.649	6.408	6.072

Religions (tableau VII).

	1869	1870	1871	1869	1870	1871
Catholiques.....	98.478	98.304	98.630	99.714	99.702	99.714
Protestants.....	1.356	1.512	1.218	0.143	0.075	0.143
Israélites.....	0.166	0.184	0.135	0.072	0.149	0.143
Mahométans.....	»	»	0.017	0.071	0.074	»

Professions exercées avant l'entrée (tableau IX).

	1869	1870	1871	1869	1870	1871
Industriels.....	20.724	19.178	18.308	22.159	17.511	17.072
Agriculteurs.....	10.158	10.290	11.455	6.361	8.644	5.071
Autres professions.....	7.867	5.550	7.225	5.504	7.153	7.571
Sans profession.....	61.251	64.982	63.012	65.976	66.692	70.286

Jeunes détenus condamnés ou envoyés en correction antérieurement (tableau XIV).

	1869	1870	1871	1869	1870	1871
Une fois.....	6.541	5.716	5.584	4.146	4.844	4.143
Deux fois.....	2.185	1.733	1.421	0.858	1.043	0.357
Plus de deux fois.....	1.281	1.457	1.184	0.357	0.372	0.071
	10.007	8.906	8.189	5.361	6.259	4.571

Instruction au moment de l'entrée (tableau VIII).

	1869	1870	1871	1869	1870	1871
Possédant une instruction supérieure à l'enseignement primaire.....	0.105	0.129	0.220	0.286	0.447	0.643
Sachant lire et écrire.....	19.337	18.901	18.410	13.009	13.860	14.571
Sachant lire.....	19.563	19.251	18.257	17.656	17.139	15.214
Illétrés.....	60.995	61.719	63.113	69.049	68.554	69.572
	100	100	100	100	100	100

Il ressort de l'examen de ces chiffres que les éléments dont se compose l'effectif des établissements d'éducation correctionnelle n'ont pas sensiblement varié pendant les années 1870 et 1871 comparées à 1869. Je signalerai toutefois quelques différences.

Faits qui ont motivé l'envoi en correction. — Augmentation en 1870 et 1871, pour les garçons, diminution en 1870, augmentation en 1871 pour les filles, dans la proportion des attentats contre les propriétés; — diminution en 1870 et en 1871 pour les garçons, augmentation en 1870, diminution en 1871 pour les filles, dans les détentions par voie de correction paternelle (1).

Départements où les enfants ont été jugés. — Notable diminution en 1871, pour les deux sexes, dans le contingent fourni par le département de la Seine; le même fait, évidemment imputable aux événements dont Paris a été le théâtre et qui ont suspendu le cours de la justice ou interrompu les transfèrements, est relevé dans les maisons centrales et dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction.

Situation des familles. — Augmentation, pour les deux sexes, en 1870 et en 1871, de la proportion des enfants appartenant à des parents inconnus ou disparus.

Age. — Diminution, pour les deux sexes, en 1870 et en 1871, du nombre proportionnel des jeunes détenus de 17 à 21 ans.

Professions antérieures. — Augmentation, pour les deux sexes, pendant lesdites années, de la proportion des enfants sans profession, ce qui semble une conséquence de l'abaissement de l'âge moyen.

Instruction au moment de l'entrée. — Augmentation en 1870 et 1871, pour les deux sexes, du chiffre des illettrés et de celui des jeunes détenus possédant une instruction supérieure à l'enseignement primaire.

Antécédents judiciaires. — Diminution, en 1870 et en 1871 pour les garçons, augmentation en 1870, diminution en 1871, pour les jeunes filles, de la proportion des jeunes détenus en état de récidive.

On remarquera, d'ailleurs, que les filles fournissent constamment une proportion plus élevée que les garçons, en ce qui concerne: les attentats contre les personnes, la mendicité et le vagabondage, la dé-

(1) Voir plus loin, IV^e partie, maisons d'arrêt, de justice et de correction, page XLIII.

sobéissance à l'autorité paternelle, l'origine parisienne, la naissance illégitime, les conditions défavorables de famille (parents sans profession, mendiants, vagabonds, prostituées, inconnus, disparus, repris de justice, décédés), l'absence de profession; il existe aussi proportionnellement plus de filles possédant une instruction supérieure à l'enseignement primaire et plus d'illettrés.

Le tableau VIII, qui indique, outre l'état de l'instruction des jeunes détenus à leur entrée, leur situation au 31 décembre 1871, constate, à ce dernier point de vue, les résultats suivants :

		GARÇONS.			FILLES.			
		Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	
Illettrés.....	}	ayant appris à lire.....	245	882	1,127	4	273	277
		ayant appris à lire et à écrire.....	232	674	906	9	300	309
		ayant appris à lire, à écrire et à calculer...	196	799	995	3	246	249
		demeurés illettrés.....	224	478	702	28	111	139
Sachant lire.....	}	ayant appris à écrire...	100	339	439	2	72	74
		ayant appris à écrire et à calculer.....	114	403	717	6	93	99
		N'ayant fait aucun pro- grès.....	18	105	123	5	35	40
Sachant lire et écrire ou possédant une in- struction supérieure	}	ayant reçu le complé- ment de l'instruction primaire.....	152	658	810	10	138	148
		n'ayant pas fait de pro- grès.....	44	247	291	37	28	65
		1,325	4,585	5,910	104	1,296	1,400	

Les proportions, par 100 individus, des jeunes détenus ayant profité de l'enseignement sont respectivement, pour les années 1869, 1870 et 1871, savoir :

	1869			1870			1871		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale
	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.	p. 0/0.
GARÇONS.									
Illettrés.....	89.34	78.61	80.90	80.81	75.87	76.96	75.03	83.13	81.18
Sachant lire.....	94.59	84.13	86.36	97.21	86.44	89.10	92.24	87.60	88.60
Sachant lire et écrire, etc.	87.49	71.21	73.11	83.05	72.88	74.60	77.55	72.71	73.57
Ensemble.....	90.29	79.97	80.46	84.67	77.17	78.78	78.42	81.90	81.12
FILLES.									
Illettrés.....	56.25	86.11	85.61	55.56	86.23	85.33	36.36	88.06	85.73
Sachant lire.....	54.55	84.75	83.40	62.50	92.52	90.43	61.54	82.50	81.22
Sachant lire et écrire.....	30.77	71.33	62.64	»	84.40	63.98	21.28	83.13	69.48
Ensemble.....	40.91	84.27	82.22	28.40	87.10	83.23	32.69	86.57	82.57

La comparaison de ces chiffres fait ressortir les différences ci-après :

	DIFFÉRENCE EN 1871 PAR RAPPORT A											
	1869						1870					
	AUGMENTATION.			DIMINUTION.			AUGMENTATION.			DIMINUTION.		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale
GARÇONS.												
Illettrés.....	»	4.52	0.28	14.31	»	»	»	7.26	4.22	5.78	»	»
Sachant lire.....	»	3.47	1.24	2.35	»	»	»	1.16	»	4.97	»	0.50
Sachant lire et écri- re, etc.....	»	1.50	0.46	9.94	»	»	»	»	»	5.50	0.17	1.03
Ensemble...	»	1.93	0.66	11.87	»	»	»	4.73	2.34	6.25	»	»
FILLES.												
Illettrés.....	»	1.95	0.12	19.89	»	»	»	1.83	0.40	19.20	»	»
Sachant lire.....	6.99	»	»	»	2.25	2.18	»	»	»	0.96	10.02	9.21
Sachant lire et écri- re, etc.....	»	11.80	6.84	9.49	»	»	21.28	»	6.20	»	1.27	»
Ensemble...	»	2.30	0.35	8.22	»	»	4.29	»	»	»	0.53	0.66

Les établissements privés sont en progrès.

Il n'en est pas de même des établissements publics, où l'on remarque, au contraire, de notables diminutions dans le nombre des enfants qui ont profité de l'enseignement. Mais ce résultat ne doit pas être imputé à un défaut de zèle ou d'aptitude de la part du personnel des institutions de l'Etat. Il est la conséquence des mouvements de population qui s'y sont produits.

Les chiffres extraits du tableau I (*voir* p. xl) font voir, en effet, que, dans tous les établissements, le nombre des journées de détention, et, par suite, la population moyenne, sont plus faibles, en 1871, que pendant les deux années précédentes, tandis que l'effectif est plus élevé au 31 décembre 1871 qu'à pareille époque de 1870. Il est évident, dès lors, qu'il y a eu un grand nombre d'enfants entrés dans les derniers mois de 1871.

Or, dans les établissements publics, l'augmentation de l'effectif au 31 décembre 1871 est proportionnellement plus considérable que dans les établissements privés (12.86 p. 0/0 pour les garçons, 15.38 p. 0/0 pour les filles, dans les uns, contre 7.91 et 3.35 p. 0/0 dans les autres). Il existait donc, à la fin de l'année, dans les établissements publics, un plus grand nombre de jeunes détenus récemment entrés et n'ayant pu, par conséquent, profiter de l'enseignement scolaire. Il y a lieu de rappeler, en outre, que la maison pénitentiaire de Sainte-Marthe n'ayant été organisée qu'au mois de septembre, l'école y était à peine installée au 31 décembre, et que, comme l'expliquait mon Rapport sur la Statistique de 1870, la population des quartiers correctionnels de Nevers et de Saint-Lazare se compose en majorité d'éléments présentant des conditions peu favorables au succès de l'enseignement, les jeunes filles extraites, par mesure disciplinaire des autres établissements, et les enfants détenues par correction paternelle,

Quoi qu'il en soit, les résultats généraux de l'enseignement sont, en définitive, assez satisfaisants, puisque l'on constate, sur l'ensemble de la population, une augmentation dans la proportion des jeunes détenus qui ont acquis quelque instruction, pour les garçons, par rapport aux deux années précédentes, pour les filles, par rapport à 1869, et que la diminution afférente à ces dernières, relativement aux résultats obtenus à la fin de l'année 1870, est très-minime (0.66 p. 0/0).

D'après le tableau IX (deuxième partie) et le tableau XIII, l'effectif, au 31 décembre 1871, se répartissait ainsi qu'il suit, au point de vue du genre de travail auquel les jeunes détenus étaient appliqués :

	GARÇONS.			FILLES.		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.
Agriculteurs, horticulteurs, etc.....	828	3,288	4,116	»	229	229
Industriels.....	291	1,005	1,296	84	783	867
Services intérieurs.....	132	251	383	8	253	261
Inoccupés (1).....	74	41	115	12	31	43
	1,325	4,585	5,910	104	1,296	1,400

Les chiffres ci-dessous indiquent la proportion de chaque catégorie, sur 100 enfants, pendant les années 1869, 1870 et 1871 :

	1869			1870			1871		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale.
GARÇONS.									
Agriculteurs, hor- ticulteurs.....	71.894	70.040	70.399	65.162	74.677	72.617	62.491	71.712	69.645
Industriels.....	18.401	24.088	22.984	22.998	18.522	19.491	21.962	21.920	21.929
Services intérieurs	7.842	4.507	5.155	8.859	4.189	5.200	9.962	5.474	6.480
Inoccupés.....	1.863	1.365	1.462	2.981	2.612	2.692	5.585	0.894	1.946
Ensemble ..	100	100	100	100	100	100	100	100	100
FILLES.									
Agriculteurs, hor- ticulteurs.....	»	23.706	22.588	»	19.378	18.107	»	17.670	16.357
Industrielles.....	93.939	58.515	60.186	98.864	58.852	61.478	80.769	60.417	61.929
Services intérieurs	»	16.129	15.368	1.136	10.697	18.480	7.692	19.521	18.643
Inoccupées.....	6.061	1.650	1.858	»	2.073	1.937	11.539	2.392	3.071
Ensemble ..	100	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Sous cette désignation, sont compris les enfants qui n'étaient classés dans aucune catégorie de travailleurs : les malades, les jeunes détenus en punition, figurent dans les chiffres relatifs aux genres de travaux auxquels ils étaient habituellement appliqués.

Il en ressort les différences suivantes :

		DIFFÉRENCES EN 1871, PAR RAPPORT A											
		1869						1870					
		AUGMENTATION.			DIMINUTION.			AUGMENTATION.			DIMINUTION.		
		Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale
GARÇONS.													
	Agriculteurs, horti- culteurs.....	»	1.672	»	9.403	»	0.754	»	»	»	2.671	2.965	2.972
	Industriels.....	3.561	»	»	»	2.168	1.055	»	3.398	2.438	1.036	»	»
	Services intérieurs.	2.120	0.967	1.325	»	»	»	1.103	1.285	1.280	»	»	»
	Inoccupés.....	3.722	»	0.484	»	0.471	»	2.604	»	»	»	1.718	0.746
		9.403	2.639	1.809	9.403	2.639	1.809	3.707	4.683	3.718	3.707	4.683	3.718
FILLES.													
	Agriculteurs, horti- culteurs....	»	»	»	»	6.036	6.231	»	»	»	»	1.708	1.750
	Industrielles.....	»	1.902	1.743	13.170	»	»	»	1.565	0.453	18.095	»	»
	Services intérieurs.	7.692	3.392	3.275	»	»	»	6.556	»	0.163	»	0.176	»
	Inoccupées.....	5.478	0.742	1.213	»	»	»	11.539	0.319	1.134	»	»	»
		13.170	6.036	6.231	13.170	6.036	6.231	18.095	1.884	1.750	18.095	1.884	1.750

L'augmentation que présente la proportion des jeunes détenus inoccupés, au 31 décembre 1871, dans les établissements publics, provient du fait, signalé plus haut, du grand nombre d'entrées ayant eu lieu pendant les derniers mois de l'année. Une autre modification à remarquer, relativement aux mêmes établissements, est l'accroissement de l'effectif des ateliers industriels ; c'est la conséquence du développement des quartiers correctionnels de Dijon, Rouen et Villeneuve-sur-Lot, de l'installation de la colonie de Moisselles pour les garçons, et de la création de la maison pénitentiaire de Sainte-Marthe, affectée aux filles.

Les renseignements concernant le service religieux (tableau XI) sont limités forcément à la constatation de l'accomplissement par les enfants instruits dans le catholicisme, des actes les plus importants de ce culte, la première ou la seconde communion et la confirmation.

Pendant l'année 1871, 784 garçons, 99 filles ont fait leur première communion, 2,678 garçons, 524 filles l'ont renouvelée, 957 garçons, 184 filles, ont reçu la confirmation. La comparaison entre ces chiffres et ceux des années précédentes n'offre pas d'intérêt, attendu que les différences qui pourraient être relevées tiennent, le plus souvent, à des causes purement fortuites, très-complexes, et dont les unes sont antérieures, les autres postérieures à l'entrée, telles que les dispositions des parents, l'âge des enfants, leur degré d'instruction, les époques plus ou moins fréquentes des visites pastorales, etc.

Le nombre des jeunes détenus qui ont obtenu leur libération anticipée a été de 190 pour les garçons, 12 pour les filles, savoir :

GARÇONS.	{	condamnés en vertu de l'article 67 du Code pénal, grâce.....	7
		envoyés en correction en vertu de l'article 66, mise en liberté provisoire.....	183
FILLES...	{	condamnées en vertu de l'article 67 du Code pénal, grâce.....	3
		envoyées en correction en vertu de l'article 66, mise en liberté provisoire.....	9

Il y avait eu, en 1869, 19 grâces, 327 mises en liberté provisoire pour les garçons, 8 grâces, 23 mises en liberté provisoire pour les filles ; en 1870, les chiffres étaient 17 et 738 pour les garçons, 2 et 17 pour les filles.

Les autres récompenses décernées en 1871 ont consisté en :

	GARÇONS.			FILLES.		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.
Livrets de caisse d'épargne.....	9	73	82	»	36	36
Livres, instruments d'honneur.....	»	696	696	»	328	328
Récompenses pécuniaires.....	255	3,382	3,637	23	715	738
Récompenses honorifiques.....	129	1,594	1,723	58	424	482
Autres récompenses.....	85	2,657	2,742	1	715	716
Ensemble.....	478	8,402	8,880	82	2,218	2,300

Il en avait été accordé en beaucoup plus grand nombre, pendant les années précédentes.

Les tribunaux ont condamné pour crimes ou délits commis pendant la détention, 1 jeune garçon dans les établissements publics, 2 dans les établissements privés, et pour crimes ou délits commis en état d'évasion, 1 dans les uns, 13 dans les autres. Les chiffres étaient, pour crimes ou délits commis pendant la détention, de 1 condamnation dans les établissements publics, 11 dans les établissements privés en 1869, et autant en 1870; pour crimes ou délits commis en état d'évasion, 6 et 32 en 1869, 8 et 5 en 1870. Parmi les filles, aucune n'a encouru de condamnation en 1871, tandis que 2 en 1869 et 1 en 1870, appartenant à des établissements privés, avaient été condamnées pour crime commis en état d'évasion.

Il a été signalé, en 1871, 26,099 infractions, savoir :

	GARÇONS.			FILLES.		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.
Vols	781	1,312	2,093	4	153	157
Actes d'immoralité	53	271	324	23	68	91
Vols de fait	1,281	278	1,559	8	15	23
Paresse	2,454	2,813	5,267	20	390	410
Insubordination	1,393	983	2,378	37	211	248
Autres infractions	6,852	6,229	13,081	9	459	468
Totaux	12,816	11,886	24,702	101	1,296	1,397

Le nombre des infractions, rapporté à la population moyenne, donne, par catégorie, pour chacune des trois années, les proportions ci-après, pour 100 individus :

	1869			1870			1871		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale.
GARÇONS.									
Vols.....	20.108	18.080	18.479	51.627	21.970	28.192	65.685	30.712	38.326
Actes d'immoralité	4.623	5.317	5.180	4.542	6.734	6.274	4.457	6.344	5.933
Voies de fait.....	72.496	7.994	20.676	88.721	5.708	23.126	107.738	6.507	28.548
Paresse.....	289.522	93.243	131.809	201.363	64.925	93.551	206.392	65.847	96.448
Insubordination...	106.163	15.724	33.505	109.765	31.779	48.142	117.325	23.010	43.545
Autres infractions.	836.518	161.557	294.259	560.712	165.487	248.412	576.283	145.810	239.535
Totaux.....	1329.450	301.885	303.908	1016.750	296.603	447.697	1077.880	278.230	452.335
FILLES.									
Vols.....	1.316	9.535	9.077	4.762	10.209	9.876	5.479	12.	11.647
Actes d'immoralité	38.158	6.744	8.492	69.048	7.734	11.474	31.507	5.333	6.751
Voies de fait.....	5.263	1.473	1.684	»	1.547	1.452	10.959	1.177	1.706
Paresse.....	48.684	45.271	45.461	33.333	48.182	47.277	27.397	30.588	30.415
Insubordination...	80.263	16.899	20.425	89.286	16.782	21.206	50.685	16.549	18.398
Autres infractions.	48.684	49.768	49.707	80.952	37.510	40.160	12.329	36.	34.718
Totaux.....	222.368	129.690	134.846	277.381	121.964	131.445	138.356	101.647	103.635

L'année 1871 présente, par rapport aux deux années précédentes, les différences suivantes :

DIFFÉRENCES EN 1871 PAR RAPPORT A												
	1869						1870					
	AUGMENTATION.			DIMINUTION.			AUGMENTATION.			DIMINUTION.		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale
GARÇONS.												
Vols.....	45.577	12.632	19.847	»	»	»	14.058	8.742	10.134	»	»	»
Actes d'immoralité	»	1.027	0.753	0.166	»	»	»	»	»	0.085	0.390	0.341
Voies de fait.....	35.242	»	7.872	»	1.487	»	19.017	0.799	5.422	»	»	»
Paresse.....	»	»	»	83.130	27.366	35.361	5.029	0.922	2.897	»	»	»
Insubordination...	11.162	7.286	10.040	»	»	»	7.560	»	»	»	8.769	4.597
Autres infractions.	»	»	»	260.255	15.747	54.724	15.571	»	»	»	19.677	8.877
»	»	»	»	251.550	23.655	51.573	61.150	»	4,638	»	18.373	»
FILLES.												
Vols.....	4.163	2.465	2.570	»	»	»	0.717	1.791	1.771	»	»	»
Actes d'immoralité	»	»	»	6.651	1.411	1.741	»	»	»	37.541	2.401	4.723
Voies de fait.....	5.696	»	0.022	»	0.296	»	10.959	»	0.254	»	0.370	»
Paresse.....	»	»	»	21.287	14.633	15.046	»	»	»	5.936	17.594	16.862
Insubordination...	»	»	»	29.578	0.350	2.027	»	»	»	38.601	0.233	2.808
Autres infractions.	»	»	»	36.355	13.768	14.989	»	»	»	68.623	1.510	5.442
»	»	»	»	84.012	28.043	31.211	»	»	»	139.025	20.317	27.810

Il ressort de l'examen de ces chiffres que, pour les filles comme pour les garçons, le nombre des infractions est constamment plus élevé dans les établissements publics que dans les établissements privés, ce qui s'explique par la composition de la population des premiers, dans lesquels sont renfermés, ainsi que je l'ai rappelé plus haut, les jeunes détenus insubordonnés. On remarque, toutefois, que les actes d'immoralité ont été plus fréquents dans les établissements privés affectés aux garçons pendant les trois années (5.317 p. 0/0 en 1869, 6.734 en 1870, 6.344 en 1871, dans les établissements privés, contre 4.623 p. 0/0, 4.542 et 4.457 dans les établissements publics); parmi les filles, on a compté plus de vols dans les établissements privés que dans les établissements publics, pendant les trois années (9.535 p. 0/0, 10.209 et 12.», contre 1.316 p. 0/0, 4.762 et 5.479) et plus d'in-

fractions à l'obligation du travail en 1870 et en 1871 (48.182 et 30.588 p. 0/0 contre 33.333 et 27.397).

Pour les deux sexes et pour les deux catégories d'établissements, on constate, sur l'ensemble des infractions, une diminution en 1871, par rapport à 1869. Par rapport à 1870, il y a eu, pour les établissements publics comme pour les établissements privés, augmentation chez les garçons, diminution chez les filles. Mais si l'on considère séparément les chiffres afférents aux fautes les plus graves, vols, voies de fait, insubordination, on reconnaît qu'ils présentent en général dans les divers établissements affectés aux garçons, un accroissement notable; quant aux filles, les vols dans les deux catégories d'établissements, les voies de fait dans les établissements publics, sont en augmentation sur 1869 et sur 1870.

A raison de leur mauvaise conduite, l'administration a dû ordonner le transfèrement de 136 jeunes garçons, dont 83 des colonies privées, dans la colonie publique de Boulard (Saint-Hilaire) ou dans les quartiers spéciaux de Dijon, Rouen et Villeneuve, et de 12 jeunes filles des maisons pénitentiaires privées, à Nevers ou à Sainte-Marthe. La même mesure avait été appliquée, en 1869, à 111 jeunes garçons, dont 78 des colonies privées, et à 8 jeunes filles des établissements privés: en 1870, à 98 jeunes garçons, dont 94 des colonies privées, et à 11 jeunes filles des établissements privés.

Les autres punitions ont consisté en :

	GARÇONS.			FILLES.		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.
Cachot ou cellule.....	673	12,084	12,759	62	204	266
Autres punitions disciplinaires.....	3,239	8,483	11,722	39	959	998
Totaux.....	3,914	20,567	24,481	101	1,163	1,264

Relativement à la population moyenne, les punitions forment les chiffres proportionnels suivants, en 1869, 1870 et 1871, pour 100 individus :

	1869			1870			1871		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale.
GARÇONS.									
Cachot ou cellule.	38.674	60.256	56.013	42.922	85.503	75.778	56.770	75.819	71.672
Autres punitions..	1290.755	241.007	447.395	973.808	213.889	373.332	1016.316	198.572	376.616
Totaux.....	1529.429	301.363	503.408	1016.750	299.392	449.110	1075.086	274.391	448.288
FILLES.									
Cachot ou cellule.	148.684	18.605	25.842	85.714	17.866	22.004	84.931	16.	19.733
Autres punitions..	73.684	103.565	97.804	191.667	86.852	93.246	53.425	75.216	74.035
Totaux.....	222.368	122.170	123.646	277.381	104.718	115.250	138.356	91.216	93.768

Il en ressort les différences ci-dessous :

	DIFFÉRENCES EN 1871 PAR RAPPORT A											
	1869						1870					
	AUGMENTATION.			DIMINUTION.			AUGMENTATION.			DIMINUTION.		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale
GARÇONS.												
Cachot ou cellule.	18.096	15.563	15.659	»	»	»	13.848	»	»	»	9.684	4.106
Autres punitions.	»	»	»	274.439	42.435	70.779	42.508	»	3.284	»	15.317	»
Ensemble..	»	»	»	256.343	26.872	55.120	56.356	»	»	»	25.001	0.822
FILLES.												
Cachot ou cellule.	»	»	»	63.753	0.739	3.838	»	»	»	0.783	1.866	2.271
Autres punitions.	»	»	»	20.259	16.713	4.558	»	»	»	138.242	11.636	19.211
Ensemble..	»	»	»	84.012	17.452	8.396	»	»	»	139.025	13.502	21.482

Ces différences concordent avec celles qui ont été signalées en ce qui concerne les infractions.

Le nombre des journées d'infirmierie a été de 46,371, savoir :

GARÇONS .	{	Établissements publics.....	10,401	}	35,534
		Établissements privés.....	25,133		
FILLES...	{	Établissements publics.....	2,349	}	10,837
		Établissements privés.....	8,488		

Soit, par rapport aux journées de détention :

GARÇONS .	{	Établissements publics.....	2.40	}	1.78 p.0/0
		Établissements privés.....	1.61		
FILLES...	{	Établissements publics.....	8.78	}	2.20 p.0/0
		Établissements privés.....	1.82		

Les proportions étaient :

En 1869.

GARÇONS .	{	Établissements publics.....	2.26	}	1.46 p.0/0
		Établissements privés.....	1.26		
FILLES...	{	Établissements publics.....	7.56	}	2.80 p.0/0
		Établissements privés.....	2.52		

En 1870.

GARÇONS .	{	Établissements publics.....	2.29	}	1.66 p.0/0
		Établissements privés.....	1.49		
FILLES...	{	Établissements publics.....	6.44	}	2.04 p.0/0
		Établissements privés.....	1.75		

Il est décédé, en 1871, 146 jeunes détenus, dont 21 garçons dans les établissements publics, 77 dans les établissements privés, 3 filles dans les uns et 45 dans les autres, soit, eu égard à la population moyenne:

GARÇONS .	{	Établissements publics.....	1.77	}	1.79 p.0/0
		Établissements privés.....	1.80		
FILLES...	{	Établissements publics.....	4.11	}	3.56 p.0/0
		Établissements privés.....	3.53		

La mortalité était :

En 1869.

GARÇONS .	{	Établissements publics.....	1.46	} 1.25 p. 0/0
		Établissements privés	1.17	
FILLES...	{	Établissements publics.....	»	} 1.98 p. 0/0
		Établissements privés ..	2.09	

En 1870.

GARÇONS .	{	Établissements publics	0.53	} 1.60 p. 0/0
		Établissements privés	1.88	
FILLES...	{	Établissements publics	»	} 2.83 p. 0/0
		Établissements privés.....	3.02	

L'examen de ces chiffres donne lieu de remarquer que si la proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention est, pendant les trois années, plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés, la mortalité moyenne de la période est plus faible dans les premiers que dans les seconds (1.253 p. 0/0 contre 1.616, pour les garçons, 1.370 p. 0/0 contre 2.880, pour les filles). L'écart considérable qui existe pour les filles entre la proportion des journées d'infirmerie aux journées de détention, dans les établissements publics et dans les établissements privés, porte exclusivement sur le quartier de Saint-Lazare.

Ainsi, considéré dans son ensemble, l'état sanitaire qui était déjà moins satisfaisant en 1870 qu'en 1869, s'était encore aggravé en 1871.

Les maladies qui ont causé le plus de décès ont été, pendant les trois années et pour toutes les catégories d'établissements, la phthisie et la fièvre typhoïde.

On a constaté, parmi les garçons, 6 cas d'aliénation mentale, dont 1 dans un établissement public, et parmi les filles 1 dans un établissement privé; à l'exception d'un jeune détenu appartenant à un établissement privé, tous paraissaient atteints de cette affection avant leur entrée. On en avait signalé un cas chez les garçons, 2 chez les filles en 1869, et 5 chez les garçons, 3 chez les filles en 1870.

En 1871 comme en 1869 et en 1870, 2 jeunes garçons ont péri de mort accidentelle dans des établissements privés.

Aucun suicide n'a eu lieu pendant ces années.

Le tableau des renseignements sur les jeunes détenus libérés ou graciés en 1871 (n° XV) contient des indications qu'il est intéressant de comparer à celles qui ressortent de la Statistique de 1869 et de 1870.

On remarque, en premier lieu, que sur 1,053 garçons et 274 filles sortis en 1871, 175 des uns et 12 des autres, soit 16.62 p. 0/0 du sexe masculin, 4.38 du sexe féminin, étaient âgés de moins de 16 ans à leur libération. Les porportions étaient, pour les garçons, 14.72 p. 0/0 en 1869, 9.42 en 1870 ; pour les filles, 12.64 p. 0/0 en 1869, 5.79 p. 0/0 en 1870.

Des 1,053 garçons, 274 filles libérés en 1871 :

	GARÇONS.			FILLES.		
	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	TOTAL.
Sont restés dans l'établissement.....	»	25	25	»	32	32
Se sont retirés dans leurs familles	248	599	847	8	175	183
Ont été confiés à des sociétés de patronage	1	10	11	16	18	34
Se sont engagés dans les armées de terre ou de mer	26	35	61	»	»	»
Ont été placés par les soins des directeurs des établissements, comme ouvriers, domesti- ques, etc.....	33	76	109	3	22	25
	308	745	1,053	27	247	274

Au point de vue de la destination qu'ils avaient reçue à l'expiration de leur peine ou du temps de leur correction, les jeunes détenus libérés en 1869, 1870 et 1871 se répartissaient ainsi, sur 100 individus :

GARÇONS.

	1866			1869			1871		
	Éta- blisse- ments publiés.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale.	Éta- blisse- ments publiés.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale.	Éta- blisse- ments publics.	Éta- blisse- ments privés.	MOYENNE générale.
GARÇONS.									
Restés dans l'éta- blissement.....	14.781	3.242	6.761	»	7.317	5.336	»	3.356	2.374
Rentrés dans leurs familles.....	63.972	77.001	73.028	56.204	45.325	48.274	80.519	80.403	80.437
Confiés à des so- ciétés de patro- nage.....	0.924	1.317	1.197	0.365	0.678	0.593	0.325	1.342	1.045
Engagés.....	3.464	2.229	2.606	35.402	35.569	35.524	8.442	4.698	5.793
Placés par les soins des directeurs...	16.859	16.211	16.408	8.029	11.111	10.276	10.714	10.201	10.351
	100	100	100	100	100	100	100	100	100
FILLES.									
Restées dans l'éta- blissement.....	»	10.700	9.962	»	9.244	8.494	»	12.956	11.679
Rentrées dans leurs familles.....	88.889	64.609	66.283	19.048	73.109	68.726	29.630	70.850	66.788
Confieuses à des so- ciétés de patro- nage.....	11.111	1.646	2.299	80.952	0.840	7.356	59.259	7.287	12.409
Placées par les soins des directrices..	»	23.045	21.456	»	16.807	15.444	11.111	8.907	9.124
	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Bien que le nombre des jeunes garçons qui ont contracté des engagements militaires soit plus élevé qu'en 1869, il est de beaucoup inférieur à celui qui avait été atteint en 1870.

La proportion des libérés qui sont rentrés dans leurs familles est toujours très-forte, et a subi, pour les garçons, un notable accroissement en 1871. Ce résultat est d'autant plus fâcheux que 30 p. 0/0

environ parmi les garçons, 50 p. 0/0 parmi les filles, appartiennent à des parents mendiants, vagabonds, repris de justice, disparus, etc., et que sur 1,053 garçons et 274 filles mis en liberté en 1871, 175 des uns, ou 16.22 p. 0/0, et 12 des autres, soit 4.38 p. 0/0, étaient âgés de moins de 16 ans, au moment de leur sortie.

Il est évident que la plupart des jeunes libérés sont ainsi dans des conditions peu favorables pour éviter la récidive. Le remède à une situation aussi regrettable ne peut se trouver que dans le développement des institutions de patronage et dans une législation qui proroge l'autorité de l'État sur les jeunes délinquants orphelins ou appartenant à des parents indignes ou incapables.



QUATRIÈME PARTIE.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION. — CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ.

C'est dans cette catégorie d'établissements que s'est particulièrement fait sentir l'influence des événements de la guerre et de l'insurrection.

D'une part, l'occupation de certains territoires par l'ennemi, l'interruption des communications, l'envahissement des prisons de Paris par les rebelles, la suspension du cours de la justice dans cette ville, ont causé, en ce qui concerne les détenus de droit commun, une diminution notable pendant la première partie de l'année, tandis qu'une réaction nécessaire amenait pendant la seconde une forte augmentation.

D'autre part, l'incarcération des individus arrêtés à raison de leur participation à l'insurrection, a produit dans quelques prisons un mouvement exceptionnel de population. Indépendamment des établissements spéciaux créés pour les insurgés prévenus ou condamnés et dont il sera parlé plus loin (1), et des quartiers qui leur ont été affectés dans les maisons centrales de Belle-Ile, de Clairvaux et de Nîmes pour les hommes, d'Auberive et de Clermont pour les femmes, d'autres quartiers séparés ont dû être organisés dans les maisons d'arrêt ou de

(1) Voir page LXXIX du présent Rapport.

justice de Chartres, Arras, Versailles, Rambouillet, Rouen et Amiens, pour les prévenus, dans les maisons de correction de Beauvais et d'Avignon pour les condamnés.

L'examen des chiffres qui ressortent des tableaux afférents aux maisons d'arrêt, de justice et de correction, ainsi qu'aux chambres et dépôts de sûreté, permettra d'apprécier les conséquences de ces faits.

	SEINE.	AUTRES départements.	TOTAL.
Au 31 décembre 1870, la population des chambres et dépôts de sûreté (tableau unique), était de...	227	92	319
Le nombre des entrées, en 1871, s'est élevé à.	35,719	72,349	108,068
Ensemble.....	36,946	72,441	108,387
Celui des sorties à.....	35,582	72,369	107,951
Il restait au 31 décembre 1871.....	364	72	436

Le nombre des journées de détention a été, pendant l'année, de 222,522, dont 121,949 dans la Seine, 100,573 dans les autres départements, soit une population moyenne de 610 (334 dans le département de la Seine, 276 dans les autres).

La comparaison des chiffres de population en 1871, 1870 et 1869 fait ressortir les différences ci-après :

	SEINE.	AUTRES départements.	TOTAL.
<i>Population au 31 décembre :</i>			
Augmentation sur 1869.....	91	19	110
Augmentation sur 1870.....	137	»	117
Diminution sur 1870.....	»	20	»
<i>Population moyenne :</i>			
Augmentation sur 1869.....	»	91	80
Augmentation sur 1870.....	»	63	»
Diminution sur 1869.....	11	»	»
Diminution sur 1870.....	252	»	489

Ainsi, dans le département de la Seine, tandis que l'effectif, au

31 décembre 1871, était plus élevé qu'à pareille époque de 1869 et de 1870, la population moyenne de ladite année était beaucoup plus faible que celle de 1870 et restait d'un petit nombre d'individus au-dessous de celle de l'année normale 1869. Ces différences résultent de ce que l'action de la police judiciaire et administrative, suspendue pendant la période insurrectionnelle, avait reçu, à la fin de l'année 1871, une vive impulsion.

Dans les autres départements, l'augmentation de la population, au 31 décembre, par rapport à 1869, et de la population moyenne, par rapport aux deux années, provient de la nécessité où l'on s'est trouvé, à raison de l'interruption des communications, de substituer, sur divers points, aux transports par les voies rapides, la conduite de brigade en brigade des prisonniers qui ont dû, dès lors, rester déposés plus ou moins longtemps aux gîtes d'étape pendant l'intervalle des correspondances de la gendarmerie. Le service des transfèrements rentrait, à la fin de l'année 1871, dans les conditions ordinaires, comme l'indique la diminution de population constatée au 31 décembre de cette année par rapport à la même date de 1870.

Il y a eu, en 1871, dans les chambres et dépôts de sûreté, 15 évasions (Seine 5, autres départements 10), dont 41 suivies de la réintégration des fugitifs (Seine 1, autres départements 10). On n'avait signalé que 8 évasions en 1869 et 3 en 1870.

Le nombre des détenus présents au 31 décembre 1870 dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction (tableau I) était de :

	HOMMES ET JEUNES GARÇONS.			FEMMES ET JEUNES FILLES.			TOTAL POUR LES DEUX SEXES.		
	Seine.	Autres départements.	TOTAL.	Seine.	Autres départements.	TOTAL.	Seine.	Autres départements.	TOTAL.
Le nombre des entrées a été de..	1,514	11,028	12,542	813	1,899	2,712	2,327	12,927	15,254
	14,469	163,402	177,871	9,288	25,322	34,610	23,757	188,724	212,481
Ensemble.....	15,983	174,430	190,413	10,101	27,221	37,322	26,084	201,651	227,735
Celui des sorties de.....	12,660	159,961	172,621	8,824	24,272	33,096	21,484	184,233	205,717
L'effectif au 31 décembre 1871									
s'élevait à.....	3,323	14,469	17,792	1,277	2,949	4,226	4,600	17,418	22,018

Le nombre des journées de détention a été de 6,665,082, savoir :

Hommes et jeunes garçons ..	{ Seine.....	639,427	} 5,373,352
	{ Autres départements.....	4,733,925	
Femmes et jeunes filles.....	{ Seine.....	346,395	} 1,291,730
	{ Autres départements.....	945,335	
Soit pour les deux sexes...	{ Seine.....	985,822	} 6,665,082
	{ Autres départements.....	5,679,260	

Par suite, la population moyenne a été de :

Hommes et jeunes garçons ..	{ Seine.....	1,752	} 14,721
	{ Autres départements.....	12,969	
Femmes et jeunes filles.....	{ Seine.....	949	} 3,539
	{ Autres départements.....	2,590	
Total pour les deux sexes...	{ Seine.....	2,701	} 18,260
	{ Autres départements.....	15,559	

Si l'on compare les effectifs de 1871 à ceux de 1869 et de 1870, on constate les différences suivantes :

DIFFÉRENCES EN 1871 PAR RAPPORT A												
	1869						1870					
	AUGMENTATION.			DIMINUTION.			AUGMENTATION.			DIMINUTION.		
	Seine.	Autres départements.	TOTAL.	Seine.	Autres départements.	TOTAL.	Seine.	Autres départements.	TOTAL.	Seine.	Autres départements.	TOTAL.
<i>Population au 31 décembre.</i>												
Hommes et jeunes garçons.....	»	2,085	1,864	221	»	»	1,809	3,441	5,250	»	»	»
Femmes et jeunes filles.....	»	520	505	15	»	»	464	1,050	1,514	»	»	»
Total pour les deux sexes.....	»	2,605	2,369	236	»	»	2,273	4,491	6,764	»	»	»
<i>Population moyenne.</i>												
Hommes et jeunes garçons.....	»	790	»	1,752	»	962	»	1,499	383	1,116	»	»
Femmes et jeunes filles.....	»	7	»	399	»	392	»	295	185	110	»	»
Total pour les deux sexes.....	»	797	»	2,151	»	1,354	»	1,794	568	1,226	»	»

J'ai fait connaître, dans mon Rapport sur la Statistique de 1870, qu'au moment de l'investissement de Paris, la population des prisons de la Seine avait été évacuée sur d'autres départements ; après la levée du siège, on se disposait à réintégrer dans les premiers de ces établissements les détenus qui en avaient été extraits, lorsque sont survenus les événements du 18 mars. Par suite, les condamnés ont achevé de subir leur peine dans les établissements où ils se trouvaient : les filles publiques détenues administrativement ont été, les unes remises à leurs familles hors de Paris, les autres ramenées dans cette ville au mois de septembre 1871, et rendues aussitôt à la liberté ; quant aux individus reclus pour mendicité, le mauvais état des bâtiments de la maison de répression de Saint-Denis, fortement atteints pendant le siège, n'a pas permis de les réintégrer dans cet établissement avant la fin de l'année.

D'un autre côté, un des premiers actes du pouvoir insurrectionnel a été de mettre en liberté la plupart des malfaiteurs que renfermaient les prisons de la Seine. Le nombre de ceux qui ont pu ainsi s'échapper est de 1,203, dont 977 à la maison d'arrêt cellulaire, 189 au dépôt des condamnés, 3 à la maison de justice et 34 à la maison de correction de Sainte-Pélagie : ils figurent en sortie au tableau I, dans la colonne des « évadés. »

Depuis le 18 mars, l'administration a dû demeurer absolument étrangère à tout ce qui s'est passé dans les prisons de la Seine jusqu'au rétablissement de l'autorité régulière, qui a eu lieu :

A la maison de correction de la Santé, contenant.....	309	détenus, le 24 mai.
A la maison d'arrêt cellulaire.....	48	— 25 —
Au dépôt près la préfecture de police.....	»	— 26 —
A la maison de justice.....	37	— 26 —
A la maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare....	476	— 26 —
A la maison de correction de Sainte-Pélagie.....	95	— 27 —
Au dépôt des condamnés.....	29	— 28 —
A la maison d'arrêt et de correction des jeunes détenus.	296	— 28 —

Il existe ainsi une lacune de plus de deux mois, soit un sixième de l'année, dans la Statistique de 1871, pour les établissements dont il s'agit, et lorsque les choses ont repris leur cours normal, l'effectif était réduit à d'infimes proportions.

En outre, pendant les premiers mois de 1871 comme pendant les derniers de 1870, à raison de la présence de presque toute la population mâle adulte dans les rangs de l'armée, de la garde nationale mobile ou de la garde nationale sédentaire, et à raison aussi des préoccupations de la défense, le nombre des délinquants justiciables des tribunaux civils a nécessairement diminué d'une manière sensible.

Enfin, ainsi que je l'ai indiqué précédemment, la mort, la fuite ou la capture de 40 à 50,000 individus ayant pris part à l'insurrection, a évidemment débarrassé pour quelque temps Paris des éléments qui fournissent habituellement les chiffres les plus élevés à la criminalité.

Mais dans le second semestre, les condamnés extraits des prisons de la Seine au mois de septembre 1870 et dont la peine était expirée, sont revenus à Paris, les évadés du 18 mars ont reparu, un grand nombre de prisonniers de l'insurrection ont été relaxés, la répression des crimes et des délits a été poursuivie avec une nouvelle vigueur.

Telles sont les causes des différences que l'on remarque entre la population au 31 décembre, la population moyenne de l'année 1871, d'une part, et les chiffres correspondants des années 1869 et 1870, de l'autre, en ce qui concerne les prisons de la Seine.

Quant à celles des autres départements, l'augmentation constatée en 1871, tant sur la population au 31 décembre que sur la moyenne, par rapport à 1869 comme à 1870, provient, en premier lieu, de la misère et du désordre moral, conséquences des événements qui ont produit un accroissement du nombre des crimes et des délits de droit commun, du rétablissement du cours de la justice longtemps interrompu par la guerre; elle résulte aussi de la présence, dans plusieurs prisons, d'individus prévenus ou condamnés à raison de faits se rattachant à l'insurrection.

Le mouvement de cette partie de la population est représenté par les chiffres suivants :

révenus, ou condamnés attendant leur transfèrement.

Indre-et-Loire. Chartres.....

Nord. Arras.....

Versailles, maison d'arrêt et de correction.....

Versailles, maison de justice.....

Versailles, dépôt annexe des Grandes-Écuries.....

Rambouillet.....

Seine-Inférieure. Rouen, maison d'arrêt et de correction.....

Somme. Amiens.....

Totaux.....

Condamnés subissant leur peine.

Seine. Beauvais, à 1 an et au-dessous....

Haute-Garonne. Avignon, à plus de 1 an d'emprisonnement.....

Totaux.....

Port des prévenus.....

Ensemble.....

	ENTRÉES.		SORTIES.		POPULATION au 31 décembre 1871		JOURNÉES de détention.	
	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
Indre-et-Loire. Chartres.....	191	»	82	»	109	»	5,928	»
Nord. Arras.....	»	143	»	117	»	26	»	6,438
Versailles, maison d'arrêt et de correction.....	1,145	429	987	355	158	74	18,503	9,129
Versailles, maison de justice.....	125	»	101	»	24	»	6,649	»
Versailles, dépôt annexe des Grandes-Écuries.....	253	»	187	»	66	»	4,672	»
Rambouillet.....	120	»	103	»	17	»	418	»
Seine-Inférieure. Rouen, maison d'arrêt et de correction.....	172	35	172	17	»	18	18,291	3,433
Somme. Amiens.....	»	50	»	50	»	»	»	3,588
Totaux.....	2,006	657	1,632	539	374	118	64,461	22,588
<i>Condamnés subissant leur peine.</i>								
Seine. Beauvais, à 1 an et au-dessous....	86	»	»	»	86	»	2,104	»
Haute-Garonne. Avignon, à plus de 1 an d'emprisonnement.....	112	»	4	»	108	»	5,219	»
Totaux.....	198	»	4	»	194	»	7,323	»
Port des prévenus.....	2,006	657	1,632	539	374	118	64,461	22,588
Ensemble.....	2,204	657	1,636	539	568	118	71,784	22,588
	2,861		2,175		686		94,372	

Les individus prévenus ou condamnés à raison de leur participation à l'insurrection figurent dans la population moyenne de l'ensemble des maisons d'arrêt, de justice et de correction pour un chiffre de 259 (hommes et jeunes garçons, 197, femmes et jeunes filles, 62), résultant de la division du total des journées de détention, 94,372, par le nombre de jours de l'année, 365. Mais, en réalité, le nombre moyen des détenus de cette catégorie a été beaucoup plus élevé, les quartiers qui leur étaient affectés n'ayant pas existé pendant l'année entière.

Si l'on retranche l'effectif des détenus de l'insurrection de celui de l'ensemble des maisons d'arrêt, de justice et de correction, les différences entre l'année 1871 et les deux précédentes se trouvent ainsi modifiées :

DIFFÉRENCES EN 1871 PAR RAPPORT A												
	1869						1870					
	AUGMENTATION.			DIMINUTION.			AUGMENTATION.			DIMINUTION.		
	Seine.	Autres départements.	TOTAL.	Seine.	Autres départements.	TOTAL.	Seine.	Autres départements.	TOTAL.	Seine.	Autres départements.	TOTAL.
<i>Population au 31 décembre.</i>												
Hommes et jeunes garçons.....	»	1,517	1,296	221	»	»	1,809	2,873	4,682	»	»	»
Femmes et jeunes filles.....	»	402	387	15	»	»	464	932	1,396	»	»	»
Total pour les deux sexes.....	»	1,919	1,683	236	»	»	2,273	3,805	6,078	»	»	»
<i>Population moyenne.</i>												
Hommes et jeunes garçons.....	»	593	»	1,752	»	1,159	»	1,302	186	1,416	»	»
Femmes et jeunes filles.....	»	»	»	399	55	454	»	233	123	110	»	»
Total pour les deux sexes.....	»	593	»	2,151	55	1,613	»	1,535	309	1,226	»	»

Le nombre des évasions a été, déduction faite de celles qui ont eu lieu dans les prisons de la Seine pendant la période insurrectionnelle, de 65 pour les hommes, 2 pour les femmes; 41 hommes et les 2 femmes ont été réintégrés dans l'année. On en avait constaté, en 1870, 111 commises par des hommes, et, en 1869, 46 par des hommes, 3 par des femmes; 80 des hommes évadés en 1870, 28 hommes et 2 femmes, en 1869, avaient été repris dans le courant de l'année. Parmi les évadés de 1871 figure un insurgé détenu au dépôt des Grandes-Écuries, à Versailles : cet événement n'engage en rien la responsabilité des agents de l'administration pénitentiaire, celle-ci n'ayant eu à pourvoir là qu'aux services économiques, tandis que l'autorité militaire restait chargée de la garde des prisonniers.

D'après le tableau II de la Statistique de 1869, 1870 et 1871, la population au 31 décembre de chacune de ces années se répartissait

de la manière suivante, sous le rapport du sexe, de l'âge et de la situation légale :

AGE.	1869			1870			1871		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
Adultes.....	15,646	3,618	19,264	12,075	2,603	14,678	17,289	4,122	21,411
Jeunes détenus.....	282	103	385	467	109	576	503	104	607
	15,928	3,721	19,649	12,542	2,712	15,254	17,792	4,226	22,018
SITUATION LÉGALE.									
<i>Adultes.</i>									
Prévenus ou accusés.....	3,025	444	3,469	2,336	391	2,727	4,734	918	5,672
Condamnés en appel ou en pourvoi.....	376	33	409	257	34	291	380	38	418
Condamnés attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	479	80	559	703	134	837	720	115	835
Condamnés à un emprisonnement de un an et au-dessous.....	10,779	2,183	12,962	6,634	1,424	8,058	10,416	2,283	12,699
Condamnés à plus d'un an maintenus provisoirement.....	126	83	209	33	37	70	119	25	144
Détenus pour dettes envers l'État.....	47	4	51	21	2	23	84	19	103
Détenus pour dettes envers les particuliers.....	8	»	8	»	1	1	8	»	8
Détenus par mesure administrative.....	656	787	1,443	648	568	1,216	364	705	1,069
Passagers civils.....	51	4	55	324	12	336	135	19	154
Passagers militaires et marins...	99	»	99	1,119	»	1,119	309	»	309
<i>Jeunes détenus.</i>									
Par voie de correction paternelle.....	58	46	104	38	56	94	34	9	43
Prévenus et accusés.....	79	10	89	90	9	99	196	23	219
Condamnés à 6 mois et au-dessous.....	45	3	48	215	7	222	40	8	48
Jugés pour plus de 6 mois attendant leur transfèrement.....	100	44	144	124	37	161	233	64	297
	15,928	3,721	19,649	12,542	2,712	15,254	17,792	4,226	22,018

Ces chiffres donnent, pour 100 individus, les proportions ci-après :

	1869			1870			1871		
	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.	Sexe masculin	Sexe féminin.	TOTAL.
AGE.									
Adultes.....	98.23	97.23	98.04	96.28	95.98	96.22	97.17	97.54	97.24
Jeunes détenus.....	4.77	2.77	1.96	3.72	4.02	3.78	2.83	2.46	2.76
	100	100	100	100	100	100	100	100	100
SITUATION LÉGALE.									
<i>Adultes.</i>									
Prévenus ou accusés.....	18.992	41.932	17.653	18.626	14.417	17.877	26.720	21.723	25.761
Condamnés en appel ou en pourvoi.....	2.361	0.887	2.081	2.049	1.254	1.908	2.136	0.899	1.899
Condamnés attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	3.007	2.150	2.845	5.605	4.941	5.487	4.047	2.721	3.792
Condamnés à un emprisonnement d'un an et au-dessous.....	67.673	58.667	65.968	52.894	52.507	52.825	58.543	54.023	57.676
Condamnés à plus d'un an maintenus provisoirement.....	0.791	2.231	1.064	0.263	1.364	0.459	0.669	0.592	0.654
Détenus pour dettes envers l'État	0.295	0.107	0.259	0.167	0.074	0.151	0.472	0.450	0.468
Détenus pour dettes envers les particuliers.....	0.050	»	0.041	»	0.037	0.007	0.045	»	0.036
Détenus par mesure administrative.....	4.119	21.150	7.344	5.167	20.941	7.972	2.046	16.682	4.853
Passagers civils.....	0.320	0.107	0.280	2.583	0.443	2.203	0.759	0.450	0.699
Passagers militaires et marins...	0.622	»	0.504	8.922	»	7.336	1.737	»	1.403
<i>Jeunes détenus.</i>									
Par voie de correction paternelle.	0.364	1.236	0.529	0.303	2.065	0.616	0.191	0.213	0.195
Prévenus et accusés.....	0.496	0.269	0.453	0.718	0.332	0.649	1.101	0.544	0.995
Condamnés à 6 mois et au-dessous.....	0.282	0.081	0.244	1.714	0.258	1.455	0.225	0.189	0.218
Jugés pour plus de 6 mois attendant leur transfèrement.....	0.628	1.183	0.733	0.989	1.364	1.055	1.309	1.514	1.349
	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Il ressort de ces indications que, pour les deux sexes, la proportion des adultes, qui avait diminué en 1870, est remontée en 1871.

On remarque aussi une augmentation dans le nombre proportionnel des prévenus et des accusés des deux sexes, adultes ou jeunes détenus. La différence est considérable pour les adultes (7.728 p. 0/0 sur 1869

et 8.094 p. 0/0 sur 1870 pour les hommes; 9.791 et 7.306 p. 0/0 pour les femmes, soit 8.106 et 7.884 p. 0/0 pour les deux sexes). On avait cru pouvoir attribuer la diminution constatée en 1870, en ce qui concerne les hommes, à la présence sous les drapeaux d'une partie de la population mâle de 18 à 40 ans, et pour les deux sexes, à la suspension de l'action de la police judiciaire dans un grand nombre de localités. Le mouvement en sens inverse qui s'est produit en 1871, après que ces causes ont disparu et que les nécessités de la répression sont devenues plus urgentes, confirme cette explication. L'incarcération d'individus inculpés de participation à l'insurrection a contribué aussi à accroître la proportion des prévenus et des accusés en 1871.

Les chiffres afférents aux condamnés attendant leur transfèrement, aux passagers civils ou militaires, un peu supérieurs à ceux de 1869, mais de beaucoup au-dessous de ceux de 1870, marquent le rétablissement du service régulier des transports cellulaires, ralenti pendant la guerre.

La diminution de la proportion des détenus par mesure administrative porte exclusivement sur la population de la maison de répression de Saint-Denis et du quartier des filles publiques de Saint-Lazare et résulte des conditions particulières dans lesquelles se sont trouvées les prisons de la Seine pendant la guerre et l'insurrection.

L'état sanitaire (tableau III) présente une amélioration.

Le nombre des journées d'infirmerie a été de 117,816 pour les hommes et les jeunes garçons, de 107,748 pour les femmes et les jeunes filles, soit 2.19 et 8.34 sur 100 journées de présence dans les prisons. Celui des journées de traitement dans les hôpitaux étant de 24,573 pour les uns, 11,030 pour les autres, le total des journées de maladie s'élève ainsi à 142,389 et 118.778, ce qui donne une proportion de 2.64 et 9.12 p. 0/0, par rapport au total des journées de détention dans les prisons ou dans les hôpitaux. Il est survenu dans les infirmeries des prisons 364 décès pour les hommes et les jeunes garçons, et 158 pour les femmes et les jeunes filles, et, dans les hôpitaux 140 et 12. La mortalité ressort ainsi : dans les prisons à 2.47 et 4.46 p. 0/0, et dans les prisons ou les hôpitaux à 3.41 et 4.76 p. 0/0.

Comparés à ceux des deux années précédentes, ces chiffres offrent les différences ci-après :

DIFFÉRENCE PAR RAPPORT A					
1869				1870	
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		DIMINUTION.	
Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
Journées de traitement dans les infirmeries	0.41	»	2.43	0.11	2.34
Journées de traitement dans les infirmeries et les hôpitaux	0.52	»	2.67	0.11	2.31
Décès dans les infirmeries.....	»	0.73	0.98	1.34	2.32
Décès dans les infirmeries et les hôpitaux.	0.32	»	1.23	1.68	2.67

Journées de traitement dans les infirmeries
 Journées de traitement dans les infirmeries
 et les hôpitaux

La proportion des journées d'infirmerie est toujours plus élevée pour le sexe féminin que pour le sexe masculin. Cette différence résulte du nombre considérable de filles publiques en traitement à la prison de Saint-Lazare; aussi, par suite des événements du siège et de l'insurrection de Paris, la diminution constatée en 1871 est-elle plus forte pour les femmes que pour les hommes.

Il y a eu 18 suicides, dont 1 parmi les femmes en 1871, tandis qu'il en avait été accompli 13 par des hommes, 2 par des femmes en 1869, et 11 par des hommes, 1 par une femme en 1870.

On a constaté 329 cas d'aliénation mentale pour les hommes et les jeunes garçons, 96 pour les femmes et les jeunes filles en 1871, contre 424 et 78 en 1869, et 383 et 66 en 1870. Ces nombres s'appliquent, dans une proportion qu'il serait difficile de déterminer mais qui ne laisse pas d'être assez élevée, à des individus arrêtés sous des inculpations diverses, le plus souvent pour vagabondage, et reconnus presque aussitôt pour des aliénés, ou à des condamnés chez lesquels l'existence d'une des formes de la folie, qui avait échappé au juge, est signalée par le médecin, très-peu de temps après leur condamnation.

Le tableau III contient un renseignement qui offre un sérieux intérêt au moment où s'agite la question de la reconstruction des bâtiments des maisons d'arrêt, de justice et de correction. Il en ressort que le total des nombres les plus élevés de détenus que les prisons aient réunis a été de 33,307.

Dans les chiffres qui précèdent, la population des quartiers affectés aux prévenus ou aux condamnés de l'insurrection figure pour 1,153 journées d'infirmérie et 94 d'hôpital, en ce qui concerne les hommes et les jeunes garçons; 794 journées d'infirmérie, 14 d'hôpital en ce qui concerne les femmes et les jeunes filles. Les proportions sont ainsi :

	HOMMES et jeunes gar- çons.	FEMMES et jeunes filles.
Journées d'infirmérie par rapport aux journées de présence dans les prisons	P. 0/0 1.61	P. 0/0 3.52
Journées d'infirmérie ou d'hôpital, par rapport aux journées de détention dans les prisons ou les hôpitaux.....	1.73	3.57
Au lieu de, pour la population générale :		
Journées d'infirmérie.....	2.19	8.34
Journées d'infirmérie ou d'hôpital	2.64	9.12

Aucun individu de cette catégorie n'est décédé; 1 homme et 1 femme ont été reconnus atteints d'aliénation mentale.

Le nombre maximum de détenus que les quartiers dont il s'agit aient renfermé s'est élevé à 720 hommes ou jeunes garçons et 269 femmes ou jeunes filles.

L'état disciplinaire (tableau IV), en 1871, 1870 et 1869, est représenté par les chiffres suivants :

	1871.		1870.		1869.	
	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.	Hommes et jeunes garçons.	Femmes et jeunes filles.
Actes de violence.....	1,572	168	1,510	149	1,397	120
Actes d'immoralité.....	375	154	378	226	341	93
Refus de travail.....	1,436	99	914	120	1,158	75
Infractions diverses.....	12,223	1,681	16,646	2,171	13,926	1,164
Totaux.....	15,606	2,102	19,448	2,666	16,822	1,453
Proportion par rapport à la population moyenne p. 0/0.....	106.01	59.40	135.64	79.48	107.26	37.19

Ainsi, la proportion générale du nombre des infractions à la population moyenne est, en 1871, pour les hommes ou les jeunes garçons et pour les femmes et les jeunes filles, de beaucoup inférieure à celle qui avait été relevée en 1870; elle est même, pour le sexe masculin, inférieure à la proportion de 1869. Cependant, en ce qui concerne les actes de violence, les nombres sont plus élevés en 1871 pour l'un et l'autre sexe qu'en 1869 et en 1870; il en est de même pour les hommes et les jeunes garçons, relativement au refus de travail; cette dernière infraction a été, parmi les femmes et les jeunes filles, plus fréquente qu'en 1869, mais moins qu'en 1870; quant aux actes d'immoralité, ils présentent, pour les deux sexes, une augmentation sur 1869 et une diminution sur 1870, laquelle est, d'ailleurs, très-peu importante chez les hommes. Ces résultats attestent les efforts qui ont dû être faits en 1871 pour maintenir ou rétablir la discipline au sein de la population des prisons, dont l'état moral se ressentait forcément de la situation troublée du pays.

Le nombre des punitions, 15,483 pour les hommes et les jeunes garçons, 1,965 pour les femmes et les jeunes filles, reste dans la même proportion que les années précédentes par rapport à celui des infractions.

Les tribunaux ont prononcé, pour crimes ou délits commis pendant la détention, 43 condamnations contre des hommes et 2 contre des femmes, en 1871, tandis que 48 hommes, 1 femme, avaient été condamnés dans les mêmes circonstances en 1870 et 73 hommes, 10 femmes en 1869.

Les infractions commises par les détenus de l'insurrection sont comprises dans les totaux ci-dessus pour 1,060, savoir :

	HOMMES et jeunes gar- çons.	FEMMES et jeunes filles.
Actes de violence.....	12	1
Actes d'immoralité.....	30	»
Refus de travail.....	89	1
Infractions diverses.....	919	8
	1,050	10

L'état de guerre, pendant les premiers mois de l'année, l'évacuation des prisons de la Seine et l'envahissement de ces établissements par les insurgés, la stagnation des affaires, ont causé dans la situation du travail (tableaux V et VI) un trouble profond aggravé encore par la présence d'un effectif relativement élevé de prévenus et d'accusés (25.76 p. 0/0 en 1871, contre 17.66 en 1869 et 17.88 en 1870), que les interrogatoires, le soin de leur défense, les préoccupations de leur position, rendent peu aptes à se livrer à des travaux auxquels ils ne peuvent, d'ailleurs, être contraints.

Le nombre des journées de travail a été de 2,223,273, soit une moyenne de 7,195 individus occupés sur 18,260 détenus, ou 39.40 p. 0/0. La moyenne des travailleurs était, en 1869, de 11,197, ou 57.08 p. 0/0, et en 1870, de 9,428, ou 53.29 p. 0/0. Il y a donc eu, en 1871, une diminution de 17.68 par rapport à 1869, et de 13.89 par rapport à 1870.

Par suite, le produit du travail, qui s'était élevé, en 1869, à 1,744,194 fr. 95 c., gratifications comprises, soit 50° 25 par journée de travail ou 24° 36 par journée de détention, et 1,450,233 fr. 50 c., soit 49° 62 par journée de travail ou 22° 46 par journée de détention en 1870, est descendu, en 1871, à 1,128,229 fr. 24 c., soit 50° 75 par journée de travail, ou 16° 93 par journée de détention. Il existe ainsi sur le produit, par journée de travail, une augmentation de 50 cent. par rapport à 1869 et de 1° 13 par rapport à 1870, laquelle provient de ce que les industries les plus lucratives ont été conservées et l'ouvrage distribué aux détenus les plus habiles et les plus laborieux; mais on constate, sur le produit par journée de détention, une diminution de 7° 43 pour 1869 et de 5° 53 pour 1870, qui résulte du ralentissement du travail de l'ensemble de la population. La différence est surtout sensible dans les prisons de la Seine, où le travail n'a produit, en 1871, que 19° 68, au lieu de 28° 40 en 1869, et 26° 53 en 1870.

Les sommes ci-dessus, représentant le total des produits de travail, se sont réparties de la manière suivante :

		fr. c.
1871..	{ Aux détenus.....	598,774 37
	{ Au trésor ou aux entrepreneurs.....	529,454 87
1870..	{ Aux détenus.....	751,778 77
	{ Au trésor ou aux entrepreneurs.....	698,454 73
1869..	{ Aux détenus.....	903,710 70
	{ Au trésor ou aux entrepreneurs.....	840,484 25

Le déficit est ainsi :

Par rapport à 1870.	}	de 153,004'40 ^c ou 2 ^c 36 par journée de détention pour les détenus.
		de 168,699'86 ^c ou 3 ^c 17 par journée de détention pour le trésor ou les entrepreneurs.
Par rapport à 1869.	}	de 304,936'33 ^c ou 4 ^c 26 par journée de détention pour les détenus.
		de 311,029'38 ^c ou 3 ^c 17 par journée de détention pour le trésor ou les entrepreneurs.

Au 31 décembre 1871, le nombre des détenus occupés était de 13,032, soit 59.19 p. 0/0 de la population des maisons d'arrêt, de justice et de correction, tandis que la proportion était, à pareille époque de 1869, de 62.76, et en 1870, de 40.12. La situation, sans être encore rentrée dans les conditions normales, tendait donc à s'améliorer.

Justement préoccupée de l'importance du travail, au point de vue moral et disciplinaire comme au point de vue financier, l'administration s'applique à réduire par tous les moyens en son pouvoir la proportion toujours trop élevée des détenus inoccupés.



CINQUIÈME PARTIE.

ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAUX AFFECTÉS AUX INDIVIDUS PRÉVENUS OU CONDAMNÉS A RAISON DE FAITS SE RATTACHANT A L'INSURRECTION DE 1871.

A la suite des premiers combats livrés aux insurgés, les individus arrêtés furent déposés provisoirement dans des locaux dépendant des établissements militaires de Versailles, de Satory, etc. La place manqua bientôt, et le département de la guerre dut réclamer le concours de celui de l'intérieur pour l'organisation d'autres lieux de dépôt sur lesquels on pût évacuer, pour être ultérieurement l'objet d'une instruction régulière, ceux qui n'avaient pas été relâchés après un examen sommaire.

C'est ainsi que la direction de l'administration pénitentiaire se trouva appelée à pourvoir, en quelques jours, dans des conditions que les circonstances rendaient particulièrement difficiles, à la création d'établissements spéciaux où elle a dû réunir, d'urgence, un personnel d'administration et de garde expérimenté, et pourvoir à tous les services économiques.

Des dépôts ont été successivement installés, pour les hommes, au

fort de Quélern, dans ceux du Homet et de la Digue, à Cherbourg, dans la citadelle de Port-Louis, mis à la disposition de l'administration de l'intérieur par le ministère de la guerre, dans une partie de la maison centrale de Belle-Isle, puis dans les bâtiments militaires du château des Saumonards (île d'Oléron) et de ceux des forts de la Rade et de Liédot (île d'Aix); un certain nombre d'hommes, de jeunes garçons et de femmes ont été aussi placés dans des quartiers des maisons d'arrêt de Versailles et de Rouen; enfin des femmes ont été déposées à la maison centrale de Clermont et dans les maisons d'arrêt d'Amiens et d'Arras.

Le nombre des agents dont l'administration pénitentiaire pouvait disposer étant devenu insuffisant pour de nouvelles créations, les départements de la guerre et de la marine ont dû pourvoir à la garde et à l'entretien, soit dans des forts, soit sur des pontons, de ce qui restait d'insurgés prisonniers.

Au fur et à mesure des décisions portant ordre d'informer, les prévenus renvoyés devant les conseils de guerre qui siégeaient à Versailles, à Saint-Cloud, au Mont-Valérien, à Rueil, à Sèvres, à Rambouillet et à Chartres, étaient ramenés dans des prisons militaires ou dans les prisons civiles de Versailles, Rambouillet et Chartres, dont la population ordinaire avait été en partie évacuée sur d'autres établissements.

Les condamnations prononcées par les conseils de guerre comprennent deux catégories de peines : 1^o La mort, les travaux forcés, la reclusion, pour les crimes de droit commun, connexes aux faits insurrectionnels ; 2^o la déportation dans une enceinte fortifiée, la déportation simple, la détention, le bannissement, l'emprisonnement, pour les crimes ou délits dits politiques. Les décisions prises, conformément à l'avis de la commission des grâces, comportent, de même, l'application des divers degrés des deux échelles pénales.

Les condamnés à mort ont tous été déposés à la maison de justice de Versailles avant leur exécution, quel que fût antérieurement le lieu de leur détention, et c'est de cette prison que trois individus ont été, en 1871, conduits au supplice.

Les condamnés aux travaux forcés ou à la reclusion ont été dirigés, par les soins de l'administration pénitentiaire, sur le bagne de Toulon, ou sur la maison centrale de Melun.

L'envoi des condamnés à la déportation à leur destination pénale ne pouvait être opéré avant qu'une loi eût désigné le lieu affecté à l'exécution de cette peine et eût déterminé le régime applicable aux déportés: cette loi n'a été votée que le 23 mars 1872. D'un autre côté, les navires servant aux transports en Nouvelle-Calédonie ne devaient embarquer que des convois comprenant au moins 200 à 300 individus. Il avait été décidé, d'ailleurs, qu'il serait sursis au départ des condamnés ayant formé des recours, jusqu'à la décision de la commission des grâces.

A raison de l'impossibilité de maintenir les condamnés à la déportation dans les prisons établies près des conseils de guerre, où de nouveaux prévenus devaient venir les remplacer, l'administration pénitentiaire a dû réunir, dans des dépôts situés à proximité des points d'embarquement, les individus qui lui étaient remis par la justice militaire après jugement définitif. Deux établissements de cette nature ont été organisés en 1871, l'un au fort Boyard, l'autre dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, concédés temporairement par les départements de la marine et de la guerre à celui de l'intérieur (1). Les détenus de cette catégorie, ne subissant pas en France la peine à laquelle ils sont condamnés, ont continué, dans les dépôts, à jouir du régime des prévenus. En outre, sur la demande du ministère de la marine, une alimentation fortifiante leur a été accordée, afin de les mettre en état de supporter la traversée.

L'article 20 du Code pénal dispose que « quiconque aura été con-
« damné à la peine de la détention sera renfermé, dans l'une des for-
« teresses situées sur le territoire continental de la république, qui
« auront été déterminées par un décret rendu dans la forme des règle-
« ments d'administration publique. » Des quartiers des maisons cen-
trales de Nîmes et de Clairvaux avaient été antérieurement affectés à cette destination: ils renfermaient déjà des militaires condamnés pour crimes prévus par les codes de justice des armées de terre et de mer; des condamnés de l'insurrection y ont été transférés jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles. Mais bien qu'on ne pût appré-

(1) D'autres dépôts de déportés ont été installés, en 1872, à la citadelle de Château d'Oléron, au fort des Saumonards et au fort de Quétern, après l'évacuation de ces établissements par les prévenus.

cier exactement à l'avance les résultats des jugements des conseils de guerre et des décisions de la commission des grâces, il était facile de prévoir que ces quartiers deviendraient bientôt insuffisants et l'on avait reconnu indispensable la création de deux ou trois maisons de détention pouvant recevoir ensemble de 1,300 à 1,500 condamnés.

Le département de l'intérieur ne possédant aucun local susceptible d'être approprié à cet usage a dû s'adresser à ceux de la marine et de la guerre, afin d'obtenir la concession d'immeubles, présentant les conditions voulues par la loi, où il fût possible de donner satisfaction aux besoins des divers services d'établissements de cette nature. Les pourparlers entamés à cet effet n'avaient pas encore abouti, à la fin de l'année 1871 (1).

Le régime disciplinaire, moral et matériel applicable aux condamnés à la détention faisait l'objet d'anciens règlements défectueux ou incomplets qui ne répondaient nullement aux exigences de la situation. De nouvelles dispositions, mises à l'étude à cette époque par la direction de l'administration pénitentiaire, n'ont été sanctionnées que plus tard (2).

En ce qui touche les condamnés à l'emprisonnement, il a été arrêté, de concert entre les ministères de la justice et de l'intérieur, qu'ils devaient, suivant que leur peine était de plus d'une année ou ne dépassait pas ce terme, être renfermés dans des maisons centrales ou dans des maisons départementales de correction, et soumis aux règlements en vigueur dans l'une ou l'autre de ces deux catégories d'établissements.

Mais, en même temps, un de vos prédécesseurs, Monsieur le ministre, a bien voulu décider, sur ma proposition, qu'afin de prévenir les inconvénients pouvant résulter, à divers points de vue, du contact des condamnés de droit commun avec ceux de l'insurrection, des établissements ou des quartiers spéciaux seraient affectés à ces derniers.

Jusqu'à trois mois, les condamnés ont été maintenus dans les prisons

(1) Des maisons de détention ont été installées depuis, l'une à Belle-Ile en mer, l'autre à Thouars ; pendant les travaux d'appropriation de cette dernière, des condamnés à la détention ont été provisoirement déposés à Port-Louis, après l'évacuation des prévenus.

(2) Le régime des condamnés à la détention est déterminé actuellement par un décret du 25 mai 1872 et deux arrêtés ministériels, l'un du 26 du même mois, l'autre du 3 novembre 1873.

militaires ou dans les prisons civiles de Versailles, de Rambouillet ou de Chartres.

Pour ceux dont la peine était de plus de trois mois jusqu'à un an, un quartier a été établi en 1871, dans la maison départementale de correction de Beauvais (1).

Quant aux condamnés à plus d'un an d'emprisonnement, on calculait que le nombre pourrait en être, comme pour les condamnés à la détention, de 1,300 à 1,500, et que deux maisons seraient aussi nécessaires. En même temps qu'elle s'adressait aux ministères de la guerre et de la marine, l'administration chargeait les directeurs des prisons, dans les départements, de rechercher et de lui signaler les immeubles qui pouvaient convenir à cette destination.

Ces démarches n'ayant encore produit aucun résultat à la fin de 1871, un quartier de condamnés à plus d'un an a été provisoirement installé à la maison départementale de correction d'Avignon (2).

Les femmes condamnées aux travaux forcés ou à la reclusion, à la détention ou à l'emprisonnement ont été placées à la maison centrale d'Auberive, les premières, réunies à la population générale de l'établissement, les autres, déposées dans un quartier spécial qui a aussi reçu en dépôt celles qui avaient à subir la déportation.

Quant aux jeunes détenus, ils ont été dirigés sur des établissements d'éducation correctionnelle et notamment sur le quartier d'enfants de la maison de correction de Rouen.

En résumé, la nomenclature des quartiers ou établissements spéciaux existant en 1871, pour les diverses catégories de détenus de l'insurrection, comprend :

Prévenus :

<i>Hommes</i>	}	Dépôts : Quélern.
		— Cherbourg (forts de la Digue et du Homet).
		— Port-Louis.
		— Belle-Ile.
		— l'île d'Aix (forts de la Rade et Liédot).
		— l'île d'Oléron (le Château et les Saumonards).

(1) D'autres quartiers ont été organisés en 1872, à Nevers, à Ronen et à Vitry.

(2) Des maisons centrales affectées aux individus condamnés à plus d'un an, à raison de faits insurrectionnels ou de faits analogues, ont été établies, en 1872, à Embrun, à Belle-Ile, et après la transformation de ce dernier établissement en maison de détention, à Landerneau.

<i>Hommes, jeunes</i>	}	Quartiers des maisons d'arrêt	de Rouen.
<i>garçons et</i>			
<i>femmes.</i>			
<i>Femmes.....</i>	}	—	d'Arras.
		—	d'Amiens.
		Quartier spécial de la maison centrale de Clermont.	

Prévenus, condamnés à trois mois et au-dessous d'emprisonnement ou condamnés à des peines plus fortes attendant leur transfèrement à leur destination légale :

<i>Hommes et fem-</i> <i>mes.</i>	}	Quartiers des maisons : d'arrêt et de correction de Versailles.		
		—	de justice	id.
		Quartier annexe des Grandes-Écuries (1).		
		Quartiers des maisons : d'arrêt et de correction de Rambouillet.		
		—	d'arrêt, de justice et de correction de	
		Chartres.		

Condamnés à la déportation attendant leur embarquement :

<i>Hommes.....</i>	}	Dépôts : le fort Boyard.
		—

Condamnés à la détention :

<i>Hommes.....</i>	}	Quartiers des maisons centrales : de Clairvaux.
		—

Condamnés à plus d'un an d'emprisonnement :

<i>Hommes.....</i>	Quartier de la maison départementale de correction d'Avignon.
--------------------	---

Condamnés de plus de trois mois à un an :

<i>Hommes.....</i>	}	Quartier de la maison départementale de correction de Beauvais.

Condamnées à la déportation, à la détention, à plus d'un an d'emprisonnement :

<i>Femmes.....</i>	Quartier de la maison centrale d'Auberive.
--------------------	--

(1) L'administration pénitentiaire n'a eu à pourvoir dans cette annexe qu'à l'organisation et au fonctionnement des services économiques, le service de garde étant confié à des agents de la justice militaire.

Les mêmes établissements ou quartiers ont reçu, en outre, suivant la nature et la durée de leur peine, les individus condamnés par la juridiction civile dans le département de la Seine, à raison de faits se rattachant à l'insurrection de Paris, mais qui n'étaient pas de nature à être déférés aux conseils de guerre, et ceux qui avaient été impliqués dans les événements de Lyon, de Marseille, de la Nièvre, etc.

Les chiffres afférents aux hommes renfermés à Clairvaux et à Nîmes, aux femmes détenues à Auberive sont compris dans la statistique des maisons centrales; ceux qui se rapportent aux jeunes détenus figurent aux tableaux relatifs aux établissements d'éducation correctionnelle : ces chiffres n'ont pu être relevés séparément en ce qui concerne le mouvement d'entrée et de sortie, l'état sanitaire et disciplinaire, etc. Je constaterai seulement que l'effectif desdits quartiers était, au 31 décembre 1871, de 120 pour les hommes et 3 pour les femmes, et que le nombre des journées de détention s'est élevé à 9,722 pour les uns, 194 pour les autres.

Quant aux nombres applicables à la population des quartiers de prévenus ou de condamnés de Versailles, Rambouillet, Chartres, Arras, Amiens, Rouen, Beauvais et Avignon, ils ont été comptés dans la statistique des maisons d'arrêt, de justice et de correction, tout en faisant l'objet de constatations particulières qui seront rapportées plus loin.

Une série spéciale de tableaux (p. 251 et suivantes) contient des renseignements numériques sur les mouvements d'entrée et de sortie, l'effectif au 31 décembre, l'état sanitaire et l'état disciplinaire, dans les dépôts de prévenus de Quélern, Cherbourg, Port-Louis, Belle-Ile, l'île d'Aix, l'île d'Oléron et Clermont, ainsi que dans les dépôts de déportés du fort Boyard et de Saint-Martin-de-Ré.

Le tableau I de cette série constate qu'en 1871 le nombre des entrées dans les dépôts de prévenus a été, pour les hommes, de 8,141, pour les femmes, de 369, ensemble 8,510; celui des sorties, de 4,778 pour les uns, 231 pour les autres, ensemble 5,009, et la population, au 31 décembre, de 3,363 hommes, 138 femmes ou 3,501 détenus des deux sexes. Il y a eu, dans les mêmes établissements, 1,028,453 journées de détention pour les hommes, 27,937 pour les femmes, soit 1,056,390 au total.

Dans les dépôts de déportés, exclusivement affectés aux hommes, on a compté 360 entrées, 5 sorties, et la population était, au 31 décembre, de 355. Le nombre des journées de détention s'y est élevé à 15,448.

La population des deux catégories de dépôts était ainsi, au 31 décembre 1871, de 3,856, dont 3,718 hommes et 138 femmes, et le nombre des journées de détention de 1,071,838, dont 1,043,901 pour les hommes, 27,937 pour les femmes.

Les quartiers d'insurgés sont compris dans la statistique des maisons d'arrêt, de justice et de correction (série IV, t. I), en ce qui concerne les prévenus, les condamnés à trois mois d'emprisonnement et les condamnés à des peines plus fortes attendant leur transfèrement, pour 2,006 hommes, 657 femmes, ensemble 2,763 individus, aux entrées, 1,632 hommes, 539 femmes, ensemble 2,171, aux sorties, 374 hommes, 118 femmes, ensemble 492, à l'effectif au 31 décembre, 64,461 journées d'hommes, 22,588 de femmes, 87,049 de détenus des deux sexes ; et, en ce qui concerne les hommes condamnés à un emprisonnement de plus de trois mois (1), pour 198 aux entrées, 4 aux sorties, 194 à l'effectif au 31 décembre, et 7,323 journées de détention. On comptait, par conséquent, pour ces deux catégories de détenus, dans les quartiers dont il s'agit, 686 individus des deux sexes, dont 568 hommes, 118 femmes au 31 décembre 1871, et le nombre des journées de détention s'y était élevé à 94,372, dont 71,784 pour les hommes, 22,588 pour les femmes.

Dans les chiffres relatifs aux individus prévenus, condamnés à trois mois et au-dessous, ou condamnés à des peines plus fortes attendant leur transfèrement, la maison d'arrêt et de correction, la maison de justice de Versailles et le dépôt des Grandes-Écuries figurent pour 1,952 entrées, 1,630 sorties ; soit une population de 322 au 31 décembre, et pour un total de 38,953 journées de détention.

Il ressort des diverses indications qui précèdent que les mouvements de la population dans les établissements ou quartiers affectés aux individus prévenus ou condamnés à raison de faits insurrectionnels

(1) L'effectif au 31 décembre 1871 des condamnés de plus de trois mois à un an (Beauvais) était de 86, celui des condamnés à plus d'un an (Avignon) de 108, le nombre de journées de détention s'est élevé, pour les uns à 2,104, pour les autres à 5,219.

ou de faits analogues, non compris les quartiers de Clairvaux, Nîmes et Auberive, sont représentés par les nombres suivants, en 1871 :

Entrées.....	11,731
Sorties.....	7,189
Population au 31 décembre.....	4,542
Journées de détention.....	1,166,210

Les entrées se décomposent ainsi :

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Venant de l'état de liberté.....	1,065	349	1,414
Venant d'autres prisons.....	8,908	677	9,585
Réintégrés après transfèrement dans un établissement hospitalier.....	732	»	732
Totaux.....	10,705	1,026	11,731

Les sorties comprennent :

	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.
Mis en liberté par expiration de la peine.....	7	»	7
Par acquittement ou ordonnance de non-lieu.....	2,899	538	3,437
Transférés au bagne, dans les maisons centrales ou de détention, les dépôts de déportés, etc.....	1,118	17	1,135
Transférés dans des prisons départementales.....	1,563	215	1,778
Transférés dans des établissements hospitaliers...	804	»	804
Évadés (1).....	1	»	1
Décédés dans les infirmeries.....	27	»	27
Totaux.....	6,419	770	7,189

Si l'on tient compte de la population des quartiers de Clairvaux, Nîmes et Auberive, on constate que le nombre des individus prévenus

(1) Au dépôt annexe des Grandes-Écuries.

ou condamnés, à raison de faits dits politiques se rattachant aux insurrections de 1871, était, au 31 décembre de ladite année, de 4,665, et que celui des journées de détention s'est élevé à 1,176,126.

Les renseignements sur l'état sanitaire des dépôts spéciaux (V^e série, tableau II) indiquent qu'il y a eu dans les établissements affectés aux prévenus 20,408 journées d'infirmierie et 16,111 journées d'hôpital pour les hommes, 1,216 journées d'infirmierie pour les femmes ; soit, par rapport aux journées de détention dans les dépôts ou les hôpitaux, une proportion de journées de maladie de 3.50 p. 0/0 pour les uns, et de 4.35 p. 0/0 pour les autres. Il est décédé 26 hommes dans les infirmieries, 22 dans les hôpitaux, soit 48 au total ; aucun décès n'est survenu parmi les femmes.

Au dépôt de déportés du fort Boyard, on a compté 198 journées d'infirmierie ou 1.30 p. 0/0 par rapport aux journées de détention et 1 décès seulement. Dans celui de Saint-Martin, organisé au mois de décembre, on n'avait pas signalé de maladies à la fin de l'année.

Comparées aux moyennes que l'on observe dans les établissements de droit commun (4,04 p. 0/0 pour les hommes, 6.50 p. 0/0 pour les femmes, dans les maisons centrales, 2.64 p. 0/0 pour les hommes, 9.12 p. 0/0 pour les femmes dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction), les proportions relatées ci-dessus, des journées de maladie aux journées de détention, indiquent un état sanitaire satisfaisant, et font d'autant mieux ressortir l'efficacité des précautions prises par l'administration, que la population des dépôts d'insurgés se composait en majeure partie d'individus qui avaient eu à souffrir des privations du siège et des excès de la période insurrectionnelle.

Quant à la mortalité, il est difficile de la ramener à un chiffre comparable à la proportion annuelle constatée dans les établissements de droit commun, attendu que les dépôts d'insurgés n'ont été occupés que pendant une partie de l'année, et successivement, à dater d'époques différentes.

Trois cas d'aliénation mentale, suite d'excès alcooliques, ont été signalés dans les dépôts de prévenus (2 à Cherbourg, 1 à Belle-Ile). 9 individus étaient épileptiques.

L'état sanitaire des insurgés détenus dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction n'offre rien de particulier.

Aucun suicide n'a eu lieu.

Le régime disciplinaire auquel sont soumis les prévenus, et, par assimilation, les condamnés à la déportation attendant leur embarquement, étant peu rigoureux, il n'a été constaté qu'un petit nombre d'infractions (tableau III) : 368 pour les hommes, 45 pour les femmes, dans les dépôts de prévenus; aucun, dans ceux de déportés. Parmi les infractions relevées contre les hommes, on a compté 148 actes de violence, 7 d'immoralité; 32 femmes ont été signalées pour violence, 8 pour immoralité.

Dans la statistique des maisons d'arrêt, de justice et de correction, les insurgés prévenus ou condamnés figurent pour 1,060 infractions (hommes, 1,050, femmes, 10), parmi lesquelles 12 actes de violence, 30 d'immoralité commis par des hommes, 1 acte de violence par une femme.

Ni dans les dépôts spéciaux de prévenus ou de déportés, ni dans les quartiers de prisons départementales ou de maisons centrales affectés aux insurgés, il n'y a eu d'évasion en 1871 (1). Si l'on songe que 11,000 détenus environ ont séjourné dans ces divers établissements dont plusieurs n'étaient nullement appropriés à une semblable destination, on doit reconnaître que ce résultat atteste la bonne organisation du service, en même temps que l'activité et la vigilance du personnel local d'administration et de garde.

(1) Ainsi que je l'ai fait connaître dans la IV^e partie de ce Rapport (page LXX), 1 détenu s'est évadé du dépôt annexe des Grandes-Écuries, à Versailles; mais cet événement n'engage en rien la responsabilité de l'administration pénitentiaire, la garde des individus renfermés dans ledit dépôt incombant exclusivement à l'autorité militaire.

SIXIÈME PARTIE.

DÉPENSES.—PERSONNEL.—RENSEIGNEMENTS DIVERS.

J'ai fait connaître dans mon Rapport de 1870, qu'afin d'assurer l'exécution régulière des services économiques dans les établissements où ces services sont confiés à des entrepreneurs, l'administration avait dû allouer à la plupart d'entre eux des suppléments de prix de journée, sauf compte à faire ultérieurement des dépenses et des produits de leurs entreprises. Cette mesure a été forcément maintenue pendant une notable partie de l'année 1871 ; elle a même continué d'être appliquée, en 1872 et en 1873, dans deux départements où la prolongation de l'occupation allemande rendait l'approvisionnement des prisons particulièrement difficile et entravait la réorganisation des travaux industriels.

A cette cause d'augmentation de dépense, il convient d'ajouter la nécessité où l'on s'est trouvé de pourvoir à l'installation d'établissements ou de quartiers spéciaux pour les insurgés et de subvenir aux frais d'administration et de garde ainsi qu'à ceux d'entretien de cette catégorie de détenus. Les dépenses afférentes aux prévenus ont été remboursées par le département de la guerre à celui de l'intérieur,

dans les formes prescrites par les règlements sur la comptabilité publique, mais le montant n'en a pas moins dû être compris dans les comptes, attendu, d'une part, que ces dépenses ont été effectuées d'après les ordres du ministre de l'intérieur et par ses agents, et, d'autre part, que les détenus auxquels elles s'appliquent figurent dans la population des prisons et établissements pénitentiaires civils.

Quant au paiement des dépenses pendant les premiers mois de 1871, dans les départements envahis, on s'est trouvé en présence des mêmes difficultés que pendant les derniers de 1870 ; il y a été obvié par les moyens indiqués dans mon dernier rapport (statistique de 1870, p. LIH),

Les dépenses imputées sur les crédits du chapitre XIV du budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1871, soit au cours dudit exercice, soit après sa clôture, se sont élevées, déduction faite de celles qui concernent les établissements situés sur les territoires cédés (1) à 15,864,533 fr. 10 c., savoir :

	fr. c.
Transfèrements.....	528,137 25
Maisons centrales, pénitenciers agricoles et colonies publiques de jeunes détenus.....	5,365,343 93
Établissements privés de jeunes détenus.....	1,354,114 66
Maisons d'arrêt, de justice et de correction.....	7,459,053 06
Établissements spéciaux affectés aux individus prévenus ou condamnés à raison de faits insurrectionnels.....	872,577 33
Autres dépenses.....	285,306 87

Le total des dépenses du chapitre XIV était de 13,692,294 fr. 48 c., en 1870 ; il se montait, en 1869, y compris les chiffres afférents aux territoires cédés, à 14,747,847 fr. 42 c.

La somme de 528,137 fr. 25 c. relative aux transfèrements (tableau I) comprend pour 54,312 fr. 35 c. ceux qui ont été opérés par les voitures publiques, les chemins de fer, etc., et pour 473,979 fr. 95 c. les transports en wagons cellulaires.

Cette dernière somme se répartit de la manière suivante :

(1) Les dépenses afférentes aux établissements situés sur les territoires cédés sont entrées en compte dans la liquidation opérée par la voie diplomatique entre la France et l'Allemagne.

	fr. c.
Personnel.....	144,853 19
Loyer des remises, entretien des bâtiments, chauffage, éclairage, etc..	8,952 14
Frais de locomotion, nourriture, blanchissage, chauffage des détenus en route, entretien du matériel roulant, du vestiaire et de la lingerie, etc.....	255,914 62
Achat de neuf wagons cellulaires.....	64,260 »
Total égal	<u>473,979 95</u>

Ainsi que le constatent les tableaux I et I^{bis} de la première partie de la présente statistique, le nombre des individus transférés a été de 17,912. Le montant des frais de transport proprement dits (255,914 fr. 62 c.) ressort ainsi à 14 fr. 28^c73 par détenu ; la moyenne était de 14 fr. 03^c53 en 1869 et de 13 fr. 62^c73 en 1870. L'augmentation que l'on remarque, en 1871, provient notamment de ce que les wagons cellulaires affectés au transport des insurgés, de Versailles, Rambouillet ou Chartres, aux dépôts, ont dû faire de longs trajets avec un nombre limité d'individus et revenir le plus souvent à vide, tandis que, dans les conditions ordinaires, les détenus sont transférés à des distances en général peu considérables, et que le service est organisé de manière à utiliser autant que possible constamment les 18 cellules que renferme chaque voiture.

Les dépenses des maisons centrales, pénitenciers agricoles et colonies publiques de jeunes détenus (tableau II), montant à 5,365,343 fr. 93 c. se décomposent en :

	fr. c.
Frais d'administration et de garde.....	1,596,274 36
Entretien des détenus (nourriture, habillement, chauffage, etc.).....	2,899,562 45
Services agricoles.....	194,387 06
Mobilier et dépenses diverses.....	39,113 55
Bâtiments (dépenses ordinaires et extraordinaires).....	583,084 81
Indemnité au département du Morbihan à raison de l'incendie de la maison centrale de Vannes, dont il était propriétaire.....	52,921 70
Total égal.....	<u>5,365,343 93</u>

Les marchés passés pour l'entreprise des maisons centrales de Melun et de Gaillon ayant pris fin, le premier au 31 décembre 1870,

le second au 31 mars 1871, il a paru conforme à l'intérêt bien entendu de l'administration de pourvoir aux services économiques par voie de régie dans ces deux établissements, plutôt que de tenter de nouvelles adjudications qui, à raison des circonstances, auraient été certainement désavantageuses. Une régie a dû aussi être organisée à la maison centrale de Poissy, par suite de l'abandon où l'entrepreneur de cet établissement avait laissé son service.

La moyenne des dépenses effectuées sur le chapitre XIV du budget, pour l'entretien des détenus par voie d'entreprise ou de régie, est de 51°784. Mais il y a lieu de retrancher du chiffre de 2,899,562 fr. 45 c. auquel s'élève le total de ces dépenses, celui de 381,547 fr. 57 c. qui représente les sommes dont le Trésor a profité sur le produit du travail et les autres produits des maisons centrales ou établissements assimilés ; par suite, le prix de la journée se trouve ainsi réduit à 44°970.

Les moyennes étaient	{ en 1869, de..... { en 1870, de.....	35°971 brut.
		28°219 net.
		41°413 brut.
		38°234 net.

L'exercice 1871 présente donc une augmentation :

Sur 1869, de..	{ 15°813 pour le prix brut. { 16°751 pour le prix net.
Sur 1870, de.....	{ 10°371 pour le prix brut. { 6°736 pour le prix net.

En ce qui concerne le prix brut, ces différences résultent du renchérissement des denrées (1), de la substitution de la régie à l'entreprise dans trois maisons centrales, et du paiement à plusieurs entrepreneurs de suppléments de prix de journée, en exécution de la circulaire du 14 septembre 1870. Le montant de ces suppléments, applicables à 11 maisons centrales, et qui était de 195,433 fr. 33 c. pour 1870, s'élève pour 1871 à 328,295 fr. 24 c., soit 523,728 fr. 57 c. pour les deux années.

(1) Les indemnités payées à raison de l'élévation du prix du froment, conformément à l'article 116 des cahiers des charges, forment en 1871, pour les maisons centrales, un total de 65,081 fr. 78.

Ce chiffre pourra se trouver modifié en plus ou en moins par suite des règlements de compte que prescrit la circulaire précitée, et qui ne sont pas encore opérés. Quant au prix net, les augmentations constatées plus haut proviennent d'abord des causes qui ont influé sur le prix brut, et, en outre, de la diminution du produit du travail.

Dans la somme de 583,084 fr. 81 c. à laquelle s'élèvent les travaux effectués, par voie d'entreprise, aux bâtiments, figurent 389,828 fr. 87 c. pour la reconstruction de la maison centrale de Rennes, 44,875 fr. 98 c. pour la construction de la colonie des Douaires, 20,179 fr. 42 c. pour celle de Saint Hilaire, 9,365 fr. 20 c. pour l'appropriation des locaux destinés à l'installation de la maison pénitentiaire de jeunes filles de Sainte-Marthe, à Pontoise.

Il avait été employé en travaux aux bâtiments 575,051 fr. 23 c. en 1870, et 866,171 fr. 38 c. en 1869.

Le prix moyen de la journée, dans les établissements privés (tableau III) ne présente pas de différences notables, par rapport aux deux années précédentes. Il ressort, pour 1871, à 66^c87, contre 66^c58 en 1869 et 66^c96 en 1870. Les légers écarts que l'on remarque ne peuvent provenir, indépendamment de l'allocation de quelques subventions, que de variations dans les chiffres respectifs de la population des divers établissements dont les uns reçoivent 60 ou 70 centimes pour les garçons, 55 ou 60 centimes pour les filles (1).

Les dépenses des maisons d'arrêt, de justice et de correction (tableau IV) forment un total de 7,459,053 fr. 06 c. savoir:

	fr. c.
Frais d'administration et de garde	2,244,679 04
Entretien des détenus	4,656,257 68
Mobilier et dépenses diverses	512,828 97
Garde des dépôts de sûreté	45,287 27
Total égal.....	<u>7,459,053 06</u>

Sur cette somme, le ministère de la guerre a remboursé à celui de l'intérieur 176,917 fr. 32 c., dont 112,529 fr. 69 c. pour l'en-

(1) Ces prix, reconnus insuffisants, ont été augmentés, pour quelques établissements à partir du 1^{er} novembre 1873, pour les autres à dater du 1^{er} janvier 1874.

tretien des détenus militaires et marins de passage dans les prisons civiles, et 64,387 fr. 63 c. pour les insurgés prévenus, renfermés dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction de Versailles, Rambouillet, Chartres, Arras, Rouen et Amiens.

Les services économiques ayant coûté 4,656,257 fr. 68 c. pour un total de 6,934,061 journées de détention, le prix moyen de la journée ressort à 67^{fr}151. La moyenne n'était que de 51^{fr}277 en 1869 et 54^{fr}226 en 1870. Il y a donc eu, en 1871, un accroissement de dépense, par journée, de 15^{fr}874 sur 1869 et de 12^{fr}925 sur 1870.

Cette augmentation est imputable à l'élévation du prix des denrées et notamment du froment, au résultat désavantageux des adjudications qui ont eu lieu en 1871 pour l'entreprise des services des prisons de plusieurs départements, au paiement des suppléments de prix de journée alloués en exécution de la circulaire du 14 septembre 1870, et de ceux qui ont dû être accordés dans les prisons où des quartiers spéciaux pour les détenus de l'insurrection ont été formés.

Les indemnités relatives à l'élévation du prix du froment donnent un total de 93,020 fr. 15 c.

Il a été fait application de la circulaire du 14 septembre aux entrepreneurs de 54 départements. Les comptes de 52 d'entre eux sont définitivement réglés, 1 n'a pas produit encore, malgré plusieurs mises en demeure, les justifications réclamées par l'administration, 1 est en instance pour obtenir un complément d'indemnité. Le montant total des suppléments qui ont été ainsi payés s'élève, sauf apurement des deux derniers comptes dont il s'agit, à 656,368 fr. 42 c., savoir :

	fr. c.
Exercice { 1870.....	187,825 40
{ 1871.....	451,345 27
{ 1872.....	13,587 98
{ 1873.....	3,609 77

Les frais de garde des dépôts de sûreté qui se montaient, en 1869, à 68,724 fr. 49 c., et, en 1870, à 58,183 fr. 21 c., sont descendus, en 1871, à 45,287 fr. 37 c. Cette diminution progressive est le résultat des mesures prises par l'administration pour la suppression de ces lieux de détention et l'installation, dans les casernes de la gendarmerie, de

chambres sûres où les détenus de passage sont gardés par les militaires de cette arme, conformément aux dispositions de l'article 85 de la loi de 28 germinal an vi.

Les dépenses des établissements spéciaux affectés aux détenus de l'insurrection (tableau V) s'élevant à 895,065 fr. 09 c., se répartissent ainsi qu'il suit :

	dépôts de prévenus.	dépôts de condamnés à la déportation.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Frais d'administration et de garde	157,916 30	8,783 31	166,699 61
Entretien des détenus.....	610,841 40	55,888 10	666,729 50
Dépenses diverses.....	14,106 68	47,529 30	61,635 98
Totaux.....	782,864 38	112,200 71	895,065 09

La somme de 782,864 fr. 38 c. afférente aux dépôts de prévenus a été, comme je l'ai déjà expliqué, remboursée au département de l'intérieur par celui de la guerre, qui a eu en outre à pourvoir à la fourniture du pain dans ces établissements, à l'exception de Belle-Isle et Clermont. Dans les dépôts de déportés, les dépenses incombent intégralement et à titre définitif au budget de l'intérieur.

Indépendamment des dépenses qui figurent aux cinq tableaux analysés ci-dessus, une somme de 285,306 fr. 87 c., imputée sur les crédits du chapitre XIV, a été employée de la manière suivante :

	fr. c.
Entretien dans les dépôts de mendicité de détenus extraits de la maison de répression de Saint-Denis.....	96,644 90
Frais de séjour de détenus dans les hôpitaux, les hospices ou les asiles d'aliénés	83,779 44
Secours de route aux libérés des prisons départementales.....	29,221 04
Secours à des employés ou agents, ou à leurs veuves.....	22,438 52
Frais de mission, indemnités pour travaux extraordinaires, acquisition d'ouvrages, publication de la Statistique et autres dépenses générales	48,222 97
Total égal.....	285,306 87

Tels sont, Monsieur le Ministre, les divers renseignements qui ressortent des soixante-cinq tableaux contenus dans ce volume, et qui permettent d'apprécier la situation du service des prisons et établissements pénitentiaires en 1871. La tâche pénible que les évènements ont imposée à l'administration n'a pas pris fin avec cette douloureuse époque : elle s'est prolongée en 1872, en 1873, et, aujourd'hui encore, elle exige de la part de tous ceux à qui en incombe l'accomplissement, des efforts soutenus. Leur dévouement, qui ne s'est pas démenti dans les moments les plus difficiles, reste, je puis vous en donner l'assurance, à la hauteur de leurs devoirs.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

*L'inspecteur général,
directeur de l'administration pénitentiaire,*

J. JAILLANT.
